

Robert Fossaert
(1980)

La société

Tome 4
Les classes

Annexes

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
et collaboratrice bénévole
Courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web : http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/
Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole,
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec,
courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

À partir de :

Robert Fossaert (1980)

La société : Les classes. Tome 4.

Paris : Éditions du Seuil, 1980, 493 pages.

(Les annexes)

[Autorisation de l'auteur accordée le 20 juillet 2003 de diffuser cette œuvre sur ce site].



Courriel : robert.fossaert@wanadoo.fr

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

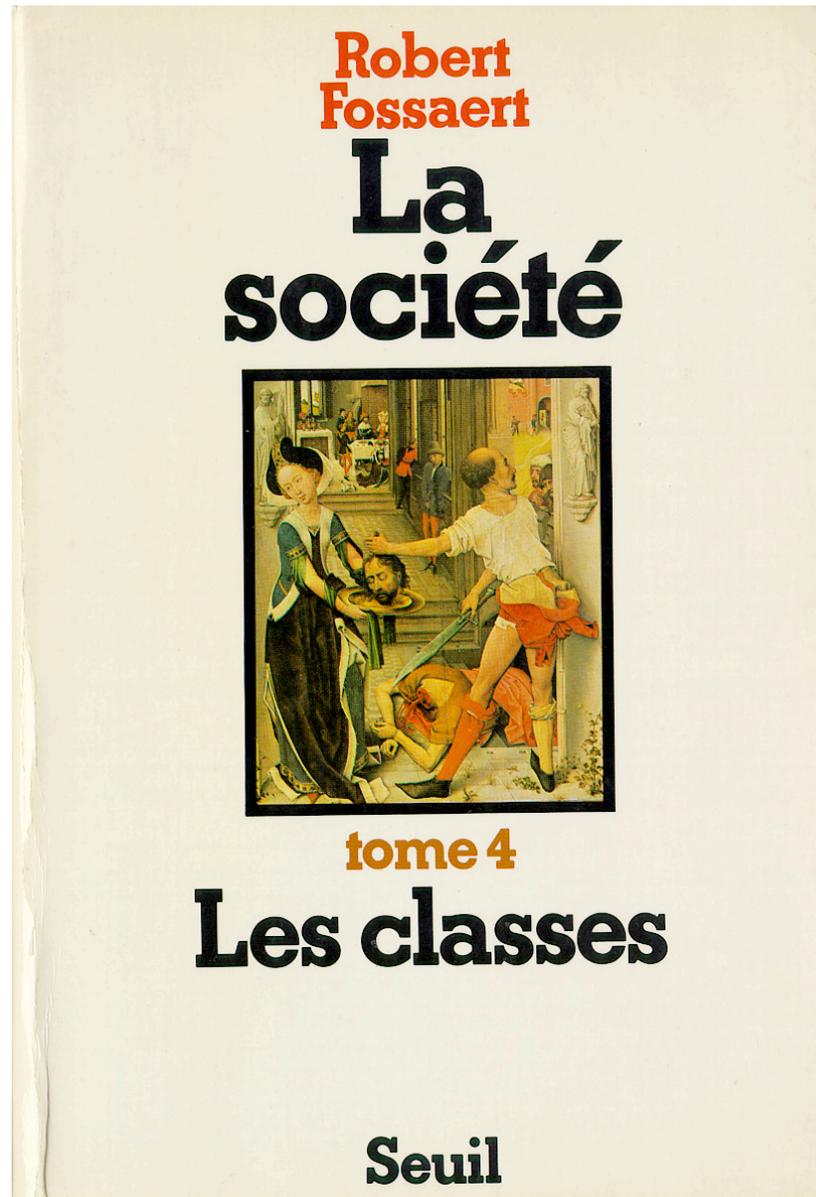
Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word
2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 4 juillet 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay,
province de Québec, Canada.



Robert Fossaert
(1980)



En couverture : La Décollation de saint Jean-Baptiste. Retable de l'autel Saint Jean, aile droite du triptyque (détail). Bildarchiv Preussischer Kulturbesitz, Berlin.

DU MEME AUTEUR

AUX MEMES EDITIONS

L'avenir du capitalisme, 1961

Le contrat socialiste, 1969

La société, tome 1 — Une théorie générale, 1977.

La société, tome 2 — Les structures économiques, 1977.

La société, tome 3 — Les appareils, 1978.

La société, tome 4 — Les classes, 1980.

À PARAÎTRE

La société, tome 5 — Les États, 1981.

La société, tome 6 — Les structures idéologiques.

La société, tome 7 — Les systèmes mondiaux.

La société, tome 8 — Sociétés et socialisme

En couverture



Robert Fossaert

La société

4

Les classes

alliance de classes
 artisans
 cadres
 capitalistes
 classe-identité
 classe-statut
 coopérateurs
 déportés
 domestiques
 esclaves
 étudiants
 idéologues marchands
 ingénieurs
 luttes de classes
 marchands
 ouvriers
 paysans
 permanents
 propriétaires fonciers
 régnants
 retraités
 serfs
 tenants
 tributaires

Née à l'époque romantique, la théorie des classes sociales se pare volontiers de couleurs flamboyantes. De la grève à la révolution, elle exalte les formes éclatantes des luttes de classes, au risque d'ignorer la pulsation incessante du « moteur de l'histoire ». Souvent aussi, elle mêle indistinctement les deux réalités qu'elle doit observer et relier : les classements objectifs que la structure sociale impose aux hommes et les « consciences de classe », plus ou moins pertinentes, que les hommes ainsi classés tirent de leur situation sociale. Souvent enfin, cette théorie se laisse obséder par la « base » économique, jusqu'à oublier l'immense population qui est classée dans les appareils étatiques ou idéologiques.

Les résultats acquis par l'étude des Structures économiques et des Appareils, permettent d'échapper à ces travers, et de produire une analyse systématique des structures de classes observables dans les divers types de société, de l'Égypte ancienne à l'URSS contemporaine. Analyse systématique, mais délibérément unilatérale. Elle laisse à une prochaine étude des Structures idéologiques le soin de rendre intelligibles les « consciences de classe », pour s'en tenir à cette réalité première : le classement objectif des hommes par la société et le potentiel de luttes de classes qui en résulte.

Tomes précédents

- La société** 1 — Une théorie générale
 2 — Les structures économiques
 3 — Les appareils

Table des matières

[Table des abréviations](#)

[Table des figures et tableaux](#)

Présentation

PROBLEMATIQUE

1. La société classe les hommes
 1. Les classes comme enjeu. — 2. Classe-statut et classe-identité. — 3. Luites de classes. — 4. La taille des classes ; leur abstraction réelle ; effets d'échelle. — 5. Classes et individus.
2. Classes et Appareils
 6. Selon Marx, Engels et Gramsci. — 7. Selon Poulantzas. — 8. Le cas de l'appareil d'État... — 9. ... et celui de l'AI. — 10. Conclusions.
3. La société comme système de classes
 11. La dynamique des classes. — 12. Le système des classes statut ; l'élément domestique — 13. Point d'orgue : retour sur l'objet du présent volume. — 14. Les alliances de classes. — 15. Terminologie.

LES SYSTEMES DE CLASSES

4. Les sociétés tributaires, antiques et esclavagistes
 16. Présentation. — 17. Sociétés tributaires. — 18. Sociétés tributaires-marchandes. — 19. Sociétés dites antiques. — 20. Sociétés esclavagistes.
5. Les sociétés servagistes et marchandes
 21. Dénivellation. — 22. Sociétés servagistes. — 23. Sociétés servagistes-marchandes. — 24. Sociétés capitalistes-marchandes. — 25. Sociétés domaniales-marchandes.
6. Les premières sociétés capitalistes
 26. Sur la transition d'une société à l'autre. — 27. Sociétés domaniales-capitalistes : leurs classes... — 28. et leurs luttes de classes. — 29. Sociétés capitalistes les classes du MP 10-capitaliste. — 30. Extension de la classe ouvrière. — 31. Les classes hors le MP 10. — 32. Schéma des luttes et résumé.

7. Les secondes sociétés capitalistes
33. Pourquoi les secondes ? — 34. Sociétés capitalistes-monopolistes : inventaire des classes. — 35. Classes massives et mêlées ; leurs luttes et leurs alliances. — 36. Sociétés étatiques-monopolistes : description. — 37. Leur capitalisme. — 38. Luttes et alliances. — 39. Les sociétés étatiques-monopolistes, comme tremplin ? — 40. Résumé.
8. Les sociétés périphériques du capitalisme
41. Pourquoi périphériques ? — 42. Sociétés marchandes simples. — 43. Sociétés « coloniales ». — 44. Sociétés domaniales-étatiques-capitalistes : inventaire... — 45. ... et luttes de classes.
9. Les sociétés étatiques-socialistes
46. Présentation. — 47. Exploitation supprimée ou étatisée ? — 48. Sociétés étatiques-socialistes : inventaire... — 49. ... et luttes de classes. — 50. Sociétés de transition étatique-socialiste.

DISCUSSION

10. La signification des classes-statut
51. Présentation. — 52. Classes-statut et déterminisme économique. — 53. Luttes de classes : alliances, appuis, affrontements. — 54. Classes et luttes de classes, comme réalités sociales de substance variable.
11. Critique des résultats
55. Présentation. — 56. Régnants et tenants. — 57. Capitalistes et bourgeoisie ; prolétariat et ouvriers. — 58. Sur les « classes moyennes ». — 59. Les classes des sociétés étatiques-socialistes. — 60. Conclusion.
12. Les sociétés sans classes
61. Présentation. — 62. Les sociétés primitives. — 63. La formation des classes. — 64. La future société sans classes. — 65. Sa discussion.
13. Les classes en France
66. Présentation. — 67. La Révolution française. — 68. Le Nouveau Régime. — 69. Les classes-statut après la Seconde Guerre mondiale.

ANNEXES

1. [*Repérage des classes*](#)
2. [*Les classes sociales en France, 1954-1975*](#)

Table des abréviations

[Retour à la table des matières](#)

	<u>Se reporter à</u>
A relation de propriété	tome 2, chapitre 5.
AE appareil d'État	ensemble du volume 3.
AI appareil idéologique	tome 2, chap. 6.
B relation de production	tome 2, troisième partie ;
FE formation économique	évoqué en divers endroits du
H l'homme, comme ordre du réel, par	tome 1 ; à étudié aux tomes 6 et
opposition à la nature et à la société	8.
I/D réseau impôt/dépense	tome 2, chap. 12 et tome 3 chap.
	4.
M/C réseau monnaie/crédit	tome 2, chap. 12 et tome 3 chap.
	4.
MP mode de production	tome 2, première partie.
MT moyen de travail	tome 2, chapitre 4.
N la nature, comme ordre du réel	tome 1, fiche 1. et tome 2 chap.
	10.
P propriétaires des moyens de production	tome 2, chapitre 3.
SC société civile	tome 1, fiche 9.
S la société, comme ordre du réel, par	voir tome 1 et tome 2 ; chap. 1 et
opposition à l'homme et à la nature	10.
T travailleurs	tome 2, chapitre 2.
VD valeur de développement	tome 2, chapitre 11.
VE valeur d'échange	tome 2, chapitre 10.
VU valeur d'usage	Tome 2, chapitre 10
W forme de la coopération des travailleurs	Tome 2, chapitre 10.

Table des figures et tableaux

[Retour à la table des matières](#)

- Figure 1 Schéma des luttes de classes dans les sociétés domaniales-capitalistes.
- Tableau 2 La paradigme du prolétariat.
- Figure 3 Schéma des luttes de classes dans les sociétés capitalistes (non monopolistes).
- Figure 4 Schéma des luttes de classes dans les sociétés capitalistes-monopolistes.
- Figure 5 Schéma des luttes de classes dans les sociétés étatiques -monopolistes.
- Figure 6 Schéma des luttes de classes dans les sociétés domaniales-étatiques-capitalistes.
- Figure 7 Schéma des luttes de classes dans les sociétés étatiques-socialistes.
- Tableau 8 Les classes en France selon la vulgate.
- Tableau 9 L'évolution des classes-statut en France.
- Tableau 10 Les couches « sédimentaires » de la classe ouvrière.

Annexes

ANNEXE 1

Repérage des classes

§1. DONNEES

[Retour à la table des annexes](#)

1. Modes de production

Les formules des MP sont présentées et justifiées par l'annexe du tome 2. Elles ne seront pas reproduites ici. Toutefois, comme il sera souvent fait référence aux éléments P et T, inscrits dans les divers MP, on rappelle la signification de ceux-ci :

P. Propriétaires des moyens de production

- P1 — Propriétaire en communauté réelle
- P2 — Propriétaire privé entravé
- P3 — Propriétaire privé capitaliste
 - P3 -individuel
 - (P3)² -en société
 - (P3)³ -en groupe
- P4 — Propriétaire étatique
- P5 — Propriétaire collectif social

Les subdivisions de P3 sont explicitées au n° 15 du tome 2, lequel présente également les formes *mixtes* ou *surchargées* de l'élément P. Il est rappelé que la surcharge désigne la position structurelle d'un type de propriétaire qui en surplombe un autre, dans un MP donné. Ainsi, par exemple, dans le MP 6-capitaliste-marchand,

les maîtres-artisans P2 sont surchargés par un P3, capitaliste, auquel ils sont formellement soumis.

T. *Travailleurs*

- TI — Travailleur inclus dans une communauté
- T2 — Travailleur inclus dans les moyens de production
- T3 — Travailleur libre, lié à la terre
- T4 — Travailleur libre, lié à l'instrument
- T5 — Travailleur libre et séparé des moyens de production

Les nombreux types mixtes de travailleurs sont présentés au n° 10 du tome 2.

Les quinze MP, définis par l'annexe du tome 2, sont présentés et exemplifiés au chapitre 8 de ce même tome. Les MP communautaires rassemblés sous la rubrique MP1 seront exclus de la présente annexe (voir t. 2, n° 41).

2. Appareils

La composition des *systèmes AE+ AI ou Appareils* est établie par les annexes du tome 3. Chacun de ces systèmes désigne non pas la combinaison d'un AE et d'un AI, mais bien l'ensemble des figures formées par *certaines* AE combinés à *certaines* AI (t. 3, annexe 3). Les AE et AI, pris en considération dans chaque cas, seront rappelés au § 4 ci-après.

En outre, il faut se garder de prendre un AE (ou un AI) pour un corps d'appareils élémentaires, *limitativement et spécifiquement défini*. Chacun de ces corps d'appareils désigne un ensemble de possibilités inscrites dans une certaine *plage de variation* (t. 3, annexes 1 et 2). Toutes les fois où il sera nécessaire de faire référence à divers appareils élémentaires, les précisions requises seront rappelées au § 4 ci-après.

Le lecteur qui voudrait retracer plus précisément le parcours qui, par changements d'échelle successifs, conduit des institutions concrètes aux systèmes AE +AI est prié de se reporter au n° 63 du tome 3.

§ 2. QUESTIONNAIRE

3. Remarques générales

La présente annexe n'a pas pour objet de repérer les systèmes de classes effectivement observables dans les diverses sociétés, c'est-à-dire dans les divers systèmes FE + Appareils définis par l'annexe 4 du tome 3 ; cette recherche fait l'objet des chapitres 4 à 9 du présent volume. Ici, la question générale que l'on se pose se situe en *amont* de cette recherche ; il s'agit de repérer le potentiel de classes sociales et

de luttes de classes dont, *de par sa structure propre*, chaque type de MP et chaque type d'Appareil (ou système AE + AI) est virtuellement porteur.

À cette fin, les divers types de MP et d'Appareil seront observés, dans leurs formes pleinement développées, abstraction faite des particularités qui peuvent les caractériser lorsqu'ils se présentent, dans une société donnée, à l'état embryonnaire ou, à l'inverse, sous forme de séquelles.

Pour que la formule précédente soit tout à fait claire, il faut préciser que la *forme pleinement développée* d'un MP ou d'un Appareil n'est pas à concevoir comme une chose fixe et fixée, comme un animal adulte, comme un fruit mûr, etc. Un MP ou un Appareil présentent une forme pleinement développée, lorsque leurs caractéristiques propres sont acquises et qu'ils sont donc aptes à fonctionner selon leur logique propre. Pour un MP, cela signifie notamment que tous les attributs inscrits dans sa formule propre sont effectivement réalisés. Pour un Appareil, cela implique notamment que les discriminants (t. 3, n° 49) qui spécifient tel corps d'AE ou d'AI sont nettement franchis. Ceci posé, il doit être entendu qu'un MP ou un Appareil, de forme pleinement développée, est un système de relations sociales *en mouvement*, selon sa logique propre. Ladite logique conduit parfois à une reproduction à l'identique des classes déterminées par le MP ou l'Appareil, mais entraîne parfois aussi une dynamique qui rend ces classes plus ou moins évolutives. Les § 3 et 4 auront à préciser, cas par cas, la portée de la présente remarque.

4. Modes de production

Chaque MP se caractérise par une certaine forme d'exploitation : il s'agit de préciser laquelle, et d'en tirer les conséquences, quant aux éléments P et T, propres au MP considéré.

Lesdits éléments P et T ne peuvent être mécaniquement assimilés à des classes distinctes et opposées. Les chapitres 2 et 3 du tome 2 ont montré que ces éléments constituent des *ensembles organiques* dont il faut analyser la composition, cas par cas. Les mêmes chapitres ont rendu attentif aux formes mixtes et dérivées qui peuvent être associées à un type donné de P ou de T, dans un MP donné. En outre, l'annexe du tome 2 a repéré divers MP où les éléments P et T sont *soudés*. Enfin, l'organisation productive propre à chaque MP et la forme d'exploitation qui en découle conduisent très souvent à la formation de classes intermédiaires entre les deux pôles que caractérisent les éléments P et T. Pour toutes ces raisons, l'analyse de chaque MP doit s'efforcer de décrypter *tout le système* des classes dont ce MP peut être potentiellement porteur, dans les limites de la forme d'exploitation qui lui est propre.

5. Appareils

L'étude du potentiel de classes, dont chaque système AE +AI est porteur, doit être entreprise ici, sans se préoccuper du point de savoir si les places de classes offertes par

ce système sont effectivement tenues par des classes distinctes ou si elles sont occupées par d'autres classes (voir chap. 2, n° 10). En revanche, cette étude doit s'efforcer de vérifier si, de par sa structure propre, l'Appareil considéré appelle ou non une spécialisation effective de classes distinctes (*ibid.*). Encore faut-il ne jamais perdre de vue que la « structure propre » d'un Appareil est une commodité de langage, s'agissant d'un ensemble complexe défini par la *plage de variation* où il s'inscrit (voir n° 2 *supra*).

Le critère central dont cette étude doit faire usage est le rapport au pouvoir d'État qui se manifeste dans l'AE, de par sa structure même. À titre complémentaire, les capacités structurantes ou surdéterminantes, propres aux éléments de l'AI, sont à mettre en lumière, elles aussi, dès lors qu'elles concernent des institutions d'un poids relatif non négligeable (voir chap. 2, n° 9). Enfin, il va de soi que les effets imprimés à l'AI par son appartenance partielle à l'AE ou à la structure économique doivent être relevés.

§ 3. CLASSES ET RAPPORTS DE CLASSES PROPRES A CHAQUE MP

6. MP 2-tributaire

Voir t. 2, n° 42, annexe au t. 2, n° 35.

Logique de VU

Le type d'exploitation, caractéristique de ce MP, est le tribut : surplus *réel*, prélevé à la source, chez les producteurs directs (et dont la quotité peut varier sensiblement dans le temps comme dans l'espace).

Dans son principe, cette exploitation oppose deux classes. La classe exploiteuse ou *classe tributaire* est celle qui incarne le P4-tributaire. Elle ne peut être définie du seul point de vue de la structure économique, *car elle est en même temps étatique*. La classe exploitée est formée, soit de communautés villageoises, collectivement tenues au tribut, soit de familles, presque toujours paysannes, individuellement tenues au tribut. C'est donc, pour l'essentiel, *une classe de communautés ou de paysans soumis*. L'alternative posée pour désigner la classe exploitée a été schématisée à dessein : elle marque les limites extrêmes entre lesquelles de multiples transitions et variantes sont possibles.

Les luttes de classes ont pour enjeu central la détermination effective du tribut : ses objets concrets (produits, travaux, levées d'hommes), sa quotité, le moment et les formes de sa collecte, son adaptation aux aléas climatiques et aux circonstances politiques (guerres, famines et catastrophes survenues ailleurs, etc.), son inscription dans des limites coutumières, etc.

La classe tributaire peut exercer, à l'égard des communautés soumises, des rôles inégalement contraignants, qui peuvent aller de l'organisation effective du travail commun et collectif desdites communautés (grands travaux hydrauliques et autres, cultures imposées, etc.), jusqu'au simple contrôle des récoltes et du tribut. Elle peut, d'autre part, être dans une position de dépendance (hiérarchique, personnelle, religieuse, etc.) plus ou moins grande vis-à-vis du centre du pouvoir (prince, temple, etc.). Selon les cas, elle peut donc être constituée de couches différemment différenciées.

La classe des communautés ou des paysans soumis est, elle-même, dans une position qui dépend, pour partie, des contraintes que lui impose la classe tributaire. Plus celle-ci se cantonne dans la seule perception du tribut, plus il y a de chances que la spécialisation coutumière des terres allouées à chaque famille se consolide en une possession ou en une propriété. Et réciproquement. Toutefois, cette évolution peut être inhibée par les traditions idéologiques locales qui valorisent la communauté dans ses rôles traditionnels (ce point qui échappe à la logique propre du seul MP appellera ultérieurement une analyse particulière). Par ailleurs, la division du travail au sein des communautés villageoises peut y spécialiser notamment un artisanat local, embryon d'une classe artisanale qui ne réussit à mûrir, comme telle, que si l'échange marchand s'affirme et permet l'établissement effectif d'un MP artisanal (t. 2, n° 45). Éventuellement, des concentrations de tels artisans, regroupés pour les besoins des palais, des temples, etc., peuvent prendre des allures manufacturières.

Il faut bien voir, enfin, que le MP 2, constitué dans une société donnée, est un système éparé (t. 2, n° 88). La classe tributaire y est liée par des liens étatiques. La classe exploitée y est disséminée en villages faiblement interconnectés, sauf concentrations exceptionnelles (grands travaux, rassemblements artisanaux auprès des palais, etc.). Cet éparpillement signifie également que, dans l'aire *politique* où un État impose aux communautés soumises des formes d'exploitation tributaire, de très grandes variations « régionales » peuvent se manifester, non seulement quant à la quotité et aux formes du tribut, mais aussi quant au statut de la classe exploitée : les deux limites, dites plus haut, peuvent coexister à faible distance ; des variantes proches de l'esclavage ou du servage peuvent s'observer également, soit par respect des coutumes propres à des régions annexées, soit par l'effet de mutations locales.

EN RESUME

- Exploitation tributaire.
- Classe tributaire ; son éventuelle hiérarchisation à des fins administratives ; ses différenciations variables.
- Classe des communautés ou des paysans soumis ; son éparpillement et ses variantes.
- Éléments involutés d'une classe artisanale ; leur éventuelle condensation au palais, etc.

7. MP 3-antique

Voir t. 2, n° 43 ; annexe au t. 2, n° 36.

Logique de VU

Il est rappelé que le MP 3 désigne une communauté paysanne à tendance esclavagiste qui n'est cependant pas encore un MP esclavagiste ni un MP paysan, parce que la forme politique qui lui est associée freine sa déformation par l'une ou l'autre de ces tendances (t. 2, n°s 43 et 57). De ce fait aucune forme *générale et spécifique* d'exploitation ne s'y manifeste encore et les classes *propres au MP 3* sont à concevoir non comme des classes déjà constituées (dans leur particularité et dans leur opposition), mais comme des classes en voie de différenciation. Par une division du travail que l'essor des échanges marchands vient généralement conforter, les éléments d'un MP 5-artisanal et d'un MP 6-capitaliste-marchand se détachent du MP 3 et tendent à perdre, du même coup, leur lien de pleine appartenance à la cité, qui est généralement fondé sur la possession et l'exploitation de la terre. Artisans et marchands ne figurent pas en tant que tels parmi les classes propres au MP 3.

Dans son principe, le MP 3 est composé, *virtuellement*, d'une classe unique de paysans-soldats-citoyens. De cette virtuelle homogénéité à son effective division en classes en voie de différenciation, le passage s'effectue par l'effet de quatre facteurs que l'analyse peut distinguer, mais qui, de fait, sont inextricablement mêlés : l'héritage historique, l'environnement marchand et guerrier, la différenciation interne spontanée et l'effet en retour de l'organisation citadine sur l'agencement productif.

D'éventuelles communautés ou peuplades asservies (esclaves, hilotes, éléments de servage) peuvent, par héritage historique, se trouver juxtaposées ou intégrées au MP 3. Elles joignent plus ou moins leurs effets aux stimulations marchandes et aux opportunités esclavagistes qu'offrent le commerce et la guerre. Dans ce contexte, les différences de fortune que provoquent les aléas climatiques, guerriers et démographiques, tendent à se traduire et, jusqu'à un certain point, se traduisent

effectivement par une différenciation de la classe *virtuellement unique* que forment les P1-T3, propres au MP 3 : les procédures de cette différenciation sont l'endettement, l'esclavage pour dettes, le travail pour autrui sous des formes proches du servage ou du métayage et, enfin, la perte de la propriété foncière. Mais la citoyenneté des paysans et le besoin d'hommes libres aptes à porter les armes permettent, avec des délais et sous des formes variables selon le régime politique des cités, de freiner ou d'inverser provisoirement les différenciations qui s'établissent entre les paysans du MP 3. Ces différenciations tendent à faire éclater la classe unique en trois éléments : une classe de paysans riches qui devient une classe esclavagiste, une classe de paysans appauvris ou ruinés qui tend vers la position de classe esclave ou serve (voire vers une position salariée) et une classe d'esclaves effectifs. Les révoltes et les réformes qui freinent ces différenciations ne les effacent jamais tout à fait et sont impuissantes à en empêcher la poursuite, mais elles allongent et déforment considérablement le processus de constitution des classes qui, à maturité, équivaut finalement à la formation d'un MP 7-esclavagiste.

Conformément à la tradition historique, on peut désigner les deux premières classes en voie de différenciation chez les hommes libres par les termes patriciens et plébéiens. Quant à la classe esclave dont il existe toujours des traces et qui finit par devenir la plus nombreuse, il faut bien voir qu'elle *déborde* des limites du MP 3 proprement dit.

EN RESUME

- Exploitation domestique tendant vers l'esclavagiste
 - Classe patricienne
 - Classe plébéienne
 - Classe esclave (débordant du MP 3 vers d'autres éléments de la FE).
- } classes en voie de différenciation (dans l'ordre économique, sinon dans l'ordre politique où leur contraste peut être déjà plus accusé)

8. MP 4-paysan

Voir t. 2, n° 44 ; annexe au t. 2, n° 37.

Logique de VU

Sous sa forme pure, qui arrive rarement à pleine maturité, le MP 4 détermine principalement une classe de propriétaires exploitants P2-T3, au sein de laquelle les membres de la famille, tenus sous tutelle patriarcale (ou, plus rarement, matriarcale), ne peuvent de ce fait se constituer en une couche sociale distincte, même si, en tant qu'aides familiaux, ils sont assujettis à une exploitation domestique qui est loin d'être toujours bénigne.

Éventuels et peu nombreux travailleurs extrafamiliaux journaliers ou itinérants, employés aux gros travaux saisonniers) dont le statut de classe dépend principalement du contexte, c'est-à-dire de la FE où le MP 4 est inscrit.

EN RESUME

- Exploitation domestique (plus ou moins latente).
- Classe paysanne de petits propriétaires-exploitants familiaux.

9. MP 5-artisanal

« Voir t. 2, n° 45 ; annexe au t. 2, n° 38.
Logique VU-VE.

Le MP 5 implique l'échange marchand. Il se caractérise par une exploitation marchande simple : surplus *monétaire*, tiré de la vente des produits. Les normes coutumières ou corporatives qui règlent les prix des produits, les salaires des compagnons et, souvent aussi, les volumes et types de productions déterminent et délimitent cette exploitation qui n'est pas ou guère accumulative.

Le MP 5 oppose deux classes principales. La classe propriétaire et exploitante est celle des maîtres-artisans, P2-T4. Ils sont à la fois artisans, c'est-à-dire producteurs (directs et qualifiés) et marchands ; toutefois la division du travail peut séparer en deux couches sociales distinctes ces fonctions. La première classe est donc *artisanale et marchande*. La classe productrice et exploitée est celle des compagnons et apprentis, inscrits dans l'ensemble organique T4 (t. 2, n° 7) ; les éventuels commis de boutique, adjoints aux aides familiaux des marchands, ressortissent à cette même classe qui, pour l'essentiel, peut être dite *classe des compagnons*. Des éléments, généralement peu nombreux et d'emploi occasionnel, peuvent s'adjoindre à ces deux classes comme travailleurs salariés T5, c'est-à-dire comme éléments non protégés par les règles et statuts des corporations et compagnonnages.

Entre les deux classes principales, l'opposition peut être atténuée, de par les formes réglées et patriarcales de l'exploitation et peut-être aussi, de par l'exutoire occasionnellement offert à des compagnons, vers la maîtrise. Mais la mise en veilleuse des tensions doit être rapportée à la force des règles et statuts qui codifient, régularisent et modèrent l'exploitation.

L'établissement de ces statuts et leur défense ultérieure sont l'enjeu de luttes violentes.

EN RESUME

- Exploitation marchande simple.
- Classe artisanale et marchande.
- Classe des compagnons.
- Éléments éventuels d'une classe salariée T5.

10. MP 6-capitaliste-marchand

Voir t. 2, n° 46 et 80 ; annexe au t. 2, n° 39.

Logique VU-VE

Le MP 6 peut demeurer virtuel, c'est-à-dire prendre une forme transitoire entre le MP 5 et le MP 6 pleinement développé. C'est ce qui advient, lorsqu'une couche de marchands, spécialisés à partir du MP 5, se déconnecte de celui-ci et étend son activité marchande, *par le commerce lointain* (t. 2, n° 82). Il se forme ainsi *une classe autonome de marchands* (armateurs, négociants, banquiers, usuriers, etc.) qui est le support d'une articulation capitaliste-marchande (t. 2, n° 82) dont l'effet peut être sensible, loin de sa FE d'origine.

Cette forme virtuelle ou potentielle du MP 6 ne se caractérise pas, à proprement parler, par un nouveau type d'exploitation, c'est-à-dire par l'inscription, dans les rapports de production, d'une modalité originale d'appropriation et de partage du produit. Elle se caractérise par l'établissement d'un *surplus de transfert* (t. 2, n° 79), d'un surplus ponctionné au niveau de la circulation, par des moyens commerciaux qui n'excluent pas le pillage, le vol, etc., mais reposent fondamentalement sur l'échange inéquivalent, au bénéfice des variations qualitatives dont les FE soumises à la logique de VU font preuve (t. 2, n° 68). Ce surplus de transfert est souvent ponctionné sur des surplus déjà formés selon la logique de leurs MP d'origine.

Dans sa forme pleinement développée, le MP 6, sans perdre les caractéristiques qui viennent d'être dites, fait apparaître un nouveau type d'exploitation, qu'il faut désigner comme *exploitation capitaliste-marchande*, pour bien la distinguer de l'exploitation capitaliste proprement dite. L'exploitation capitaliste-marchande dégage un surplus *monétaire*, par la vente de produits achetés à prix contraint, aux artisans que le capital marchand se soumet formellement. Ce n'est donc pas encore un surplus tiré de l'appropriation du travail d'autrui, directement, *sans échange marchand du produit*.

Dans sa forme pleinement développée, le MP 6 *ajoute* une classe supérieure à la structure de classe du MP 5 (ou, parfois, du MP 4) et déforme celle-ci. La classe ainsi *ajoutée* développe les potentialités de la classe autonome des marchands et la convertit en *classe capitaliste marchande*, laquelle s'impose en surcharge de la classe artisanale (ou de la classe paysanne) qu'elle se soumet formellement (t. 2, n° 15). Cette classe se divise en couches spécialisées, selon l'état effectif de la division sociale du travail (rôles confondus ou spécialisation de négociants, de banquiers, d'armateurs, de facteurs, etc.).

Dans sa forme pleinement développée, le MP 6 adjoint à la classe capitaliste-marchande *des éléments d'une classe salariée semi-privilégiée*, celle des agents commerciaux (facteurs, commis, vendeurs, etc.). Ces éléments constituent rarement une classe portée à sa pleine maturité, parce qu'ils viennent souvent prolonger le rôle des aides familiaux et se mêlent plus ou moins à ces derniers. Ces éléments — ou, le cas échéant, cette classe — se différencient nettement des compagnons artisans, car ils participent généralement, quoique de façon marginale, au bénéfice des opérations commerciales, d'où leur caractère de salariés semi-privilégiés. Dans les formes tardives du MP 6, contemporaines de l'expansion du MP 10-capitaliste, l'enflure des transactions commerciales fait de ces éléments une classe d'employés commerciaux qui devient substantielle, mais qui est absorbée peu à peu dans la classe ouvrière, à mesure que le MP 10 subvertit le MP 6.

La déformation de la structure de classes, héritée du MP 5, est d'intensité variable, selon le contexte économique et politique où le MP 6 est inscrit (type de FE, type d'État et, notamment, place que les corporations artisanales occupent dans celui-ci). Au minimum, il y a durcissement des rapports entre la classe artisanale, désormais *exploiteuse et exploitée*, et la classe des compagnons. Au maximum, il y a élimination des compagnons et réduction des artisans au rôle de travailleurs à façon (manufacture dispersée). La concentration d'artisans, de compagnons et de journaliers, en manufactures effectives, fait sortir des limites du MP 6 et instaure une première forme du MP 10.

La soumission usurière de la paysannerie, par la classe capitaliste marchande, s'analyse pour sa part comme une forme analogue à l'établissement d'une propriété rentière surchargeant l'exploitation paysanne, c'est-à-dire comme une variante du MP 9.

EN RESUME

Forme virtuelle

— classe autonome de marchands

Forme développée

- exploitation capitaliste-marchande
- classe capitaliste-marchande
- classe artisanale soumise
- classe de compagnons (plus ou moins résorbée ou rapprochée de la classe salariée T5)
- éléments d'une classe salariée semi-privilegiée, d'agents commerciaux.

11. MP 7-esclavagiste

Voir t. 2, n° 47 ; annexe au t. 2, n° 40.

Logique de VU

En règle générale, ce MP se caractérise par une forme spécifique, l'exploitation esclavagiste : surplus *réel* qui consiste en la totalité du produit, défalcation faite de ce qu'il faut consacrer à l'entretien des esclaves. Ce surplus se concrétise toutefois sous des formes moins simples et qui peuvent être monétaires, dans certaines formes dérivées de l'esclavage, telle l'exploitation régie ou concédée.

Dans son principe, le MP 7 oppose deux classes principales : celle des propriétaires P2 ou *classe esclavagiste* et celle des travailleurs T2, possédés et exploités par la première, c'est-à-dire la classe esclave.

En plusieurs de ses formes, le MP 7 fait place à une classe intermédiaire, requise le plus souvent de par la nature même de l'exploitation (concessions minières, grands domaines et grandes *villae*, manufactures, galères, plantations, propriétés dispersées, propriétés du prince ou de l'État), mais qui résulte parfois aussi de l'absentéisme des propriétaires esclavagistes, tel celui que provoque l'intense vie urbaine du monde gréco-romain. La classe intermédiaire est faite d'intendants, régisseurs, etc., et elle se stratifie en une hiérarchie de gardes-chiourme, si la masse des esclaves à encadrer et la nature du travail qui leur est assigné le requièrent. Cette classe peut être de statut servile ou libre (fût-ce par affranchissement). Elle reçoit une fraction du surplus. Le partage du surplus entre la classe esclavagiste et la classe que l'on dira des régisseurs et gardiens d'esclaves est une contradiction secondaire du MP 7 ; les luttes de classes s'y monnayent souvent en prévarications répétitives.

En certaines de ses formes, le MP 7 se manifeste par une individualisation des tâches assignées aux esclaves (marchands, artisans, esclaves casés ou lotis). Des

formes transitoires vers d'autres MP se dessinent alors. L'emploi domestique d'esclaves ou d'affranchis, joint au facteur précédent, concourt à la formation de couches sociales différenciées, aux marges de la classe esclave.

EN RESUME

- Exploitation esclavagiste
- Classe esclavagiste
- Fréquemment : éléments d'une classe de régisseurs et gardiens d'esclaves
- Classe esclave

12. MP 8-servagiste

Voir t. 2, n° 48 ; annexe au t. 2, n° 41.

Logique de VU

La forme d'exploitation propre à ce MP est l'exploitation servagiste : surplus prenant la forme d'une *rente en produits et en travail*, éventuellement complétée (ou tardivement remplacée) par une rente monétaire.

Le MP 8 oppose deux classes. Celle des propriétaires P2 ou *classe servagiste* et celle des travailleurs libres mais attachés à la terre, que l'on nomme *classe des serfs*, bien que, suivant les régions et les époques, elle puisse être qualifiée d'autres noms.

Très rares sont les occurrences où, du point de vue du MP lui-même, des éléments intermédiaires aient à prendre place entre ces deux classes (régisseurs de propriétaires collectifs comme les abbayes, chapitres, etc., ou de propriétaires absentéistes). Ceci n'exclut pas la formation de suites domestiques dans l'entourage des propriétaires servagistes, suites dont le rôle est à analyser, principalement, en termes d'appareil.

EN RESUME

- Exploitation servagiste
- Classe servagiste
- Classe des serfs

13. MP 9-latifondiaire

Voir t. 2, n° 9 ; annexe au t. 2, n° 2.
Logique VU-VE.

Dans sa forme développée, ce MP se caractérise par une exploitation rentière : surplus acquis sous forme d'une *rente en argent* ou en produits. La fixité de la rente, souvent aussi sa relative modicité, et la pleine liberté acquise par l'exploitant différencient cette rente latifondiaire de la rente servagiste (t. 2, n° 49).

Le MP 9 oppose deux classes, souvent enrichies d'éléments adventices. La classe des propriétaires fonciers P2 n'exploite pas le sol, mais le fait exploiter par une classe de paysans-exploitants qui ne sont pas propriétaires du sol. Une classe intermédiaire de régisseurs peut se former (grands domaines, propriétaires absentéistes, etc.), mais c'est une classe plus légère que son homologue du MP 7. Des éléments de travail salarié, analogues à ceux que le MP 4 a déjà présentés, peuvent s'observer, mais si leur rôle devient durable et décisif, on transite vers la forme rurale du MP 10.

EN RESUME

- Exploitation rentière latifondiaire
- Classe de propriétaires fonciers
- Classe de paysans-exploitants (métayers, etc.)
- Éventuelle classe intermédiaire de régisseurs latifondiaires

14. MP 10-capitaliste

Voir t. 2, n° 50 ; annexe au t. 2, n° 43.
Logique de VE.

a) À la différence des précédents, le MP 10 se caractérise par un type d'exploitation qui fait de lui une structure inéquilibrable, en perpétuel devenir (t. 2, n° 68). L'exploitation capitaliste se définit par la production et l'accumulation de la plus-value, ou ce qui revient au même, par la valorisation du capital.

La plus-value est un surplus toujours acquis sous des *formes monétaires dérivées* : profit, intérêt, rente capitaliste.

b) C'est seulement dans ses formes les plus frustes que le MP 10 peut être réduit à l'opposition de deux classes : celle des propriétaires des moyens de production (P3) ou *classe capitaliste* et celle des travailleurs salariés (T5) ou *classe ouvrière*. Mais en

toute hypothèse ces deux classes existent et s'opposent dans la principale des luttes de classes au sein du MP 10.

c) L'agriculture capitaliste et l'exploitation capitaliste des richesses naturelles susceptibles d'appropriation privée (mines, carrières, forêts, sols à bâtir, etc.) constituent les propriétaires du sol en une classe autonome de *propriétaires fonciers capitalistes*. Cette classe est une survivance du MP 9 : la rente foncière capitaliste ou loyer du sol, qu'elle perçoit, fonctionne comme articulation des MP 9 et 10 (t. 2, n° 81).

L'acquisition de la pleine propriété du sol par les exploitants capitalistes ou la conversion des propriétaires fonciers en exploitants capitalistes fait disparaître cette classe autonome, mais non cette rente. De ce fait, les propriétaires capitalistes du sol apparaissent, au sein de la classe capitaliste, comme une couche sociale différenciée, mais qui peut se résorber plus ou moins, si la propriété du sol se mêle à d'autres actifs capitalistes.

d) L'accumulation capitaliste différencie nécessairement la classe capitaliste, des petits patrons qui mettent encore « la patte à l'œuvre » (103-I, 302) aux plus puissants des groupes « monopolistes ». Cette différenciation a déjà été analysée en termes de dérive $P3 \rightarrow (P3)^3$ — voir t. 2, n° 15.

Cette différenciation tend à stratifier la classe capitaliste en couches distinctes. La polarisation qui s'effectue de la sorte ne suffit pas à déterminer une ou plusieurs lignes de fracture : celles-ci se fixent, de façon variable selon le degré de développement du MP 10, en fonction d'autres facteurs qui les co-déterminent (voir alinéa e ci-après) ou qui les surdéterminent (retentissement du système général des luttes de classes dans la société considérée). À titre d'exemple, la contradiction observable, dans la France contemporaine, entre « le grand capital monopoliste » et la généralité des PME (c'est-à-dire des petites et moyennes entreprises) illustre la principale ligne de fracture observable en ce MP 10. La contradiction entre les diverses couches de la classe capitaliste prend une intensité particulière, lorsque aucun frein politique ne modère les concentrations et lorsque s'établissent des formes de soumission formelle au capital financier (t. 2, n° 31).

e) La stratification de la classe capitaliste due à l'accumulation du capital s'opère de façon inégale selon les secteurs que détermine la division sociale du travail, héritée par le MP 10 et ramifiée par lui. Cette stratification prend, de la sorte, la forme d'une opposition d'intérêts entre des branches économiques distinctes.

Mais, de même que l'aptitude au *profit de monopole* est le discriminant principal à observer, au sein de l'accumulation capitaliste, de même les intérêts contradictoires du *profit industriel*, du *profit commercial* et de *l'intérêt bancaire* ou financier (et de la *rente foncière*, voir alinéa c) sont les ressorts profonds de la stratification qui tend à

s'opérer, sous couvert de la division sociale du travail. (Les divers termes soulignés sont des catégories très précisément analysées par Marx dans *le Capital*.)

Stade de développement de l'accumulation capitaliste	AGRICULTURE (profit et rente)	COMMERCCE (profit commercial)	TRANSPORTS (profit et profit commercial)	MINES (profit et rente)	PROMOTION-IMMOBILIERE (profit, rente et profit commercial)	INDUSTRIE (profit)	BANQUE (intérêt)
P3	++	++	++	0	0	++	0
(P3) ²	+	++	+	++	++	++	+
(P3) ³	0	++	++	++	+	++	++
LEGENDE							
0 combinaison exclue ou rare							
+ combinaison possible							
++ combinaison fréquente							

f) L'accumulation du capital (alinéa d) et la compétition pour le partage de la plus-value (alinéa e) sont deux déterminations enrobées dans les replis d'une division sociale du travail qui est une résultante historique, variable d'une société à l'autre. Ces deux déterminations ne convergent pas nécessairement vers une stratification identique, dans les divers MP 10, c'est-à-dire dans les diverses sociétés capitalistes, aux divers stades de développement de ce MP. Le schéma ci-avant indique les corrélations les plus généralement observables, en longue période.

Encore faut-il souligner un aspect que ce schéma ignore, par construction : c'est qu'au stade (P3)³ nombreux sont les groupes qui étendent leurs activités sur plusieurs des secteurs que le schéma sépare ; ce mouvement s'amorce d'ailleurs dès le stade (P3)². Cela signifie que, pour la détermination des couches sociales entre lesquelles la classe capitaliste tend à se différencier *structurellement*, le critère principal est le degré de concentration du capital. La spécialisation relative dans les divers grands secteurs de l'économie est une détermination qui *devient* secondaire, à mesure que la concentration du capital progresse.

Mais, pour faire application de ces remarques à un MP 10 donné, il faut plus que jamais se garder de raisonner en thèse, et observer la force effective des deux déterminations évoquées (concentration et partage de la plus-value) et la variante singulière à laquelle elles concourent.

g) La classe ouvrière est, elle aussi, différenciée en couches sociales distinctes, par l'effet de ces deux mêmes déterminations, encore que, dans son cas, leur hiérarchie soit *inverse* de celle qu'on observe pour la classe capitaliste.

En effet, dans tous les MP 10, des origines à nos jours, c'est la division sociale du travail qui est, ici, le déterminant principal. Elle fractionne la classe ouvrière en employés de la banque, employés du commerce et ouvriers de l'industrie, et même en « corporations » plus fines. Les formations requises, les spécialisations acquises, le relatif cloisonnement du marché du travail, le différentiel historique des salaires et des conditions de travail selon les secteurs sont les principaux mécanismes par lesquels cette différenciation est provoquée et entretenue. Le syndicalisme qui doit nécessairement se mouler dans les structures effectives des entreprises reçoit cette différenciation comme une donnée et contribue à son tour, à l'entretenir, par son organisation sectorielle.

Par contre, c'est seulement de façon tardive et partielle que les groupes nés de la concentration capitaliste sont venus infléchir quelque peu la détermination précédente — et pour des raisons qui tiennent plus à la stratégie des luttes de classes qu'au bâti de l'infrastructure économique : politique de relatifs hauts salaires, stimulation du patriotisme d'entreprise ou de groupe, tendance à la restructuration des syndicats par groupes plus que par branches, etc.

h) Les différenciations internes de la classe ouvrière résultent également des tendances que le développement capitaliste imprime à l'organisation du travail.

Le capitalisme tend à constituer l'ensemble des travailleurs d'une entreprise donnée, voire d'un groupe d'entreprises contrôlées par un même (P3)³ en un *travailleur collectif* (t. 2, n° 64). Cette tendance s'affirme pleinement dans l'industrie et s'étend également aux formes capitalistes du commerce et de la banque, dès que l'emploi y devient massif (et, *a fortiori*, dès que le machinisme y pénètre à son tour).

Les *travailleurs collectifs* de l'industrie, puis du commerce et de la banque sont le siège d'une division technique du travail qui différencie les éléments de la classe ouvrière. La hiérarchie, du travail simple au travail le plus complexe, sert de base à une cristallisation historique de statuts différentiels (formation, diplômes, salaires, conditions de travail, etc.), intéressant les ouvriers, les employés, les techniciens, les ingénieurs, etc. La position et le poids relatifs de ces divers éléments seraient sans cesse modifiés, du fait de la permanente requalification du travail simple (t. 2, n° 62), n'était l'inertie qu'opposent à ces modifications les statuts historiquement acquis et protégés par des défenses syndicales ou par des comportements patronaux traditionnels (eux-mêmes liés au facteur qui sera analysé par l'alinéa j). Dans les sociétés où l'importation de travailleurs allogènes joue un rôle important, la place massive occupée par ceux-ci dans les bas échelons de la hiérarchie technique, au sein des travailleurs collectifs, surdétermine cette hiérarchie.

i) À s'en tenir aux facteurs repérés par les alinéas g et h, on peut tirer deux conclusions *provisoires*, que les alinéas suivants obligeront à corriger :

— dans son principe, la classe ouvrière du MP 10 inclut l'ensemble des travailleurs collectifs, de l'ensemble des secteurs de l'économie dont le capital s'empare ; de ce point de vue, les ouvriers, les employés, les techniciens et les ingénieurs de l'industrie, de la banque et du commerce capitaliste constituent la classe ouvrière, dans la structure du MP 10 ;

— cette classe ouvrière se différencie en couches *sociales* distinctes par l'effet de la division sociale du travail qui spécialise les statuts offerts par les différents secteurs (alinéa g) et de la division *technique* du travail qui spécialise les statuts offerts aux diverses catégories des travailleurs, inscrits dans les travailleurs collectifs (alinéa h). La division *technique* du travail est le facteur prépondérant, car le marché du travail permet aux travailleurs individuels d'échapper plus ou moins aux effets de la division sociale du travail, en circulant d'un secteur à l'autre. Encore faut-il observer que cette possibilité, largement ouverte aux ingénieurs, et à diverses catégories d'employés, l'est moins aux techniciens et aux employés de commerce et moins encore aux ouvriers de l'industrie.

On notera — comme pour l'alinéa f — que l'observation des données effectives, propres à un MP 10, à un stade donné de son développement historique, est nécessaire pour appliquer les remarques schématiques qui précèdent.

j) La concentration du capital et la formation de travailleurs collectifs de plus en plus vastes et complexes sont deux tendances liées entre elles et qui concourent à la formation d'une classe intermédiaire dans le MP 10.

Dans son principe, cette classe se forme pour l'accomplissement du travail de direction et de surveillance qui est la fonction du capital (**103-II**, 23). Marx analyse ce processus : « Le capitaliste commence par se dispenser du travail manuel. Puis, quand son capital grandit et avec lui la force collective qu'il exploite, il se démet de sa fonction de surveillance immédiate et assidue des ouvriers et des groupes d'ouvriers et la transfère à une espèce particulière de salariés. Dès qu'il se trouve à la tête d'une armée industrielle, il lui faut des officiers supérieurs (directeurs, gérants) et des officiers inférieurs (surveillants, inspecteurs, contremaîtres) qui, pendant le procès de travail, commandent au nom du capital » (**id.**, 24).

La classe intermédiaire, qui se forme de la sorte, n'est pas propre à l'industrie, même si elle s'y développe plus vite et plus fortement que dans le commerce et la banque, en raison de l'extension plus rapide des travailleurs collectifs industriels.

Cette classe intermédiaire est porteuse d'une contradiction interne qui est celle du travail propre aux capitalistes (organisation/exploitation ou efficacité/rentabilité), contradiction qui est portée à un très haut niveau d'intensité en raison de la lutte

fondamentale entre la classe capitaliste et la classe ouvrière, laquelle lutte inscrit nécessairement la classe intermédiaire dans un champ de bataille.

k) Dans le MP 10, il est impossible de dissocier pleinement d'une part le travail de direction, d'encadrement et de surveillance qui tend à maintenir et à parfaire l'exploitation des travailleurs collectifs, c'est-à-dire à rentabiliser leur activité, et, d'autre part, le travail d'organisation technique et de qualification des travailleurs collectifs, qui tend à parfaire leur efficacité productive. À de rares exceptions près, tous les éléments qui concourent à la surveillance et à l'encadrement *au sein* des travailleurs collectifs participent de ces deux fonctions qui sont, par nature, les fonctions contradictoires en quoi consiste le travail propre des capitalistes : organiser et rentabiliser.

De ce fait, la classe intermédiaire est auxiliaire de la classe capitaliste, en tant qu'elle encadre l'exploitation, et partie constitutive de la classe ouvrière, en tant qu'elle fournit un concours, techniquement qualifié, à l'organisation et à l'exécution de la production, par les travailleurs collectifs, dont elle est une part intégrante. En réalité, la classe intermédiaire n'est ni capitaliste ni ouvrière, elle tire sa spécificité de la contradiction structurelle où le MP 10 la place, contradiction qui ne peut jamais être surmontée dans les limites de ce MP. Convenons de la désigner comme *classe d'encadrement capitaliste*.

Aucune frontière franche ne peut jamais séparer cette classe de celles qu'elle relie. Par certains de ses éléments, elle adhère à la classe capitaliste, jusqu'à se confondre avec elle (alinéa l). Par d'autres éléments, plus nombreux encore, elle se mêle intimement à la classe ouvrière et déforme le statut et, plus encore, l'identité de celle-ci (alinéa m).

l) Les éléments « supérieurs » de la classe d'encadrement capitaliste se confondent avec la classe capitaliste par deux mouvements, de portée tout à fait différente.

L'un est un mouvement indirect, c'est-à-dire un effet induit par la présence et le rayonnement d'un MP 10 dans une société donnée et non pas un effet structurel direct, interne à ce MP : c'est le mouvement par lequel la classe capitaliste « assimile les élites » de la société considérée (associations, commandites, mariages, installations, etc.).

L'autre est un mouvement commandé par l'évolution même de la structure du MP 10 : la « transformation du capitaliste réellement actif en un simple dirigeant et administrateur du capital d'autrui et des propriétaires du capital en simples propriétaires, en simples capitalistes financiers » (103-VII, 102) a pour conséquence la séparation de la propriété du capital d'avec toute fonction effective de direction des entreprises et d'exploitation directe des travailleurs collectifs. Autrement dit, les éléments « supérieurs » de la classe intermédiaire en viennent à jouer le rôle de capitalistes actifs, à la place et pour le compte des propriétaires capitalistes. Ce

mouvement, qui se dessine au stade (P3)² prend des proportions majeures au stade (P3)³. Il aboutit à la formation, *au sein de la classe capitaliste*, d'une couche sociale nouvelle où des éléments, historiquement issus de la classe d'encadrement capitaliste, se mêlent à des capitalistes actifs, pour assurer la direction effective des groupes et des sociétés les plus importantes.

m) Dans l'armée industrielle, comme dans toute armée, la majorité des sous-officiers et une partie des officiers se recrutent dans la troupe. Ce fait suffirait à rendre fluide la « frontière » entre la classe ouvrière et les échelons inférieurs de la classe d'encadrement capitaliste. La fluidité est plus grande encore, à mesure qu'on gravit l'échelle des qualifications techniques : les techniciens, les ingénieurs et les cadres (à entendre, ici, dans le sens d'ingénieurs administratifs, commerciaux, etc.) passent souvent, par promotion interne ou par transit via le marché du travail, de fonctions d'encadrement à des fonctions étrangères à l'extraction du profit (production *stricto sensu*, études, recherches, méthodes, administration, commerce, etc.). Indépendamment de ces mutations réelles, le statut effectivement offert à ces travailleurs qualifiés (salaires, conditions de travail, etc.) n'est que faiblement affecté par leur éventuelle prise de responsabilités dans l'encadrement.

Ainsi le clivage entre la classe ouvrière et la classe d'encadrement capitaliste, prises en tant que *classes-statut*, est ambigu, de par la structure même du MP 10. Cette ambiguïté autorise des identifications différentielles qui privilégient les communautés d'origine ou de destination (écoles, diplômes, rangs, etc.) par rapport aux appartenances « statutaires » de classe. La contradiction qui s'établit de la sorte entre classe-statut et classe-identité est d'autant plus forte que la classe intermédiaire est à la fois attirée et repoussée par la classe ouvrière : attirée, dans la mesure où la classe ouvrière essaie de la neutraliser ou de la diviser dans les luttes de classes ; repoussée, dans la mesure où certaines couches de la classe ouvrière et notamment les « ouvriers proprement dits » développent une conception (une identification) ouvriériste de leur propre classe (tous aspects à étudier, avec les structures idéologiques — voir t. 1, n° 83).

n) La classe d'encadrement capitaliste, de par le faisceau de contradictions où elle est prise, est *divisée* en couches sociales distinctes. Divisée, c'est-à-dire plus que différenciée : les couches dont elle se compose sont beaucoup moins *continues* que celles qui composent les classes capitaliste ou ouvrière, sans cependant que l'on puisse réellement parler de *discontinuité* entre elles. (Cette moindre continuité sera évidemment à mettre en rapport avec les formes d'identification, toujours hétéroclites, qui intéressent cette classe.)

Ces couches sociales distinctes sont déterminées par l'agencement hiérarchique des travailleurs collectifs, des cadres dirigeants aux contremaîtres et aux surveillants. (On pourrait renouveler ici l'avertissement formulé à la fin des alinéas f et i.)

o) Avant de ressaisir l'ensemble des données, analytiquement étalées dans les alinéas précédents, deux remarques générales restent à présenter :

— L'une concerne la nature de la classe ouvrière comme *classe-statut*. On aura remarqué qu'aucune référence n'a été faite au travail productif pour déterminer et « délimiter » cette classe. Ceci ne tient pas seulement au fait que la productivité en produits, en plus-value et en profits est, comme on le sait, l'affaire des travailleurs collectifs et non pas des travailleurs individuels (t. 2, chap. 10 et 11). En effet, cet argument permettrait de raisonner, comme je l'ai fait, pour tout ce qui concerne l'industrie, mais obligerait à modifier la ligne de raisonnement, pour ce qui concerne le commerce et la banque où la productivité n'est pas génératrice de produits supplémentaires, ni de plus-value additionnelle, mais seulement de profits commerciaux ou d'intérêts issus d'une plus-value déjà créée par ailleurs. L'argument décisif résulte de la nature même du MP 10. Ce mode de production est capitaliste en tous ses aspects. Le capital, qui le spécifie, fonctionne *avec les mêmes exigences de valorisation* et en produisant les mêmes tendances de développement, dans tous les secteurs que le MP 10 conquiert, y compris ceux qui, dans la logique de VE, ne sont pas producteurs de valeur. C'est cette unité essentielle que le MP 10 imprime à la classe capitaliste (par-delà sa différenciation en couches diversifiées dont les intérêts *secondaires* sont opposés), c'est cette unité, donc, qui a pour corollaire l'unité essentielle qu'il imprime à toute la classe ouvrière, quels que soient les secteurs où elle s'active (et indépendamment des différenciations internes de cette classe).

Cette conception ne nie pas l'importance *réelle* des mécanismes plus secrets par lesquels la plus-value se forme et se partage, mais elle la situe à son juste niveau. Le MP 10, comme tout MP, est une structure, formée de relations sociales que des pratiques actualisent. Les pratiques de la classe capitaliste et de la classe ouvrière trouvent leur signification en termes profits/salaires et le MP 10 fonctionne et joue son rôle structurant de classes sur la base de telles pratiques. À un tout autre niveau, celui de l'analyse théorique (qui peut vivifier l'action d'appareils politiques et syndicaux), il a été établi que par-dessous le couple profits/salaires, le mécanisme de la plus-value était à l'œuvre : il en résulte des effets de connaissance, des effets de propagande et d'action politiques ou syndicaux, des effets influençant aussi les identifications de classes, mais il n'en résulte pas une modification du fonctionnement structurel du MP 10, c'est-à-dire des relations qui le structurent et des pratiques qui actualisent ces relations génératrices de classes-statut.

Dans les limites où l'on est provisoirement enfermé, celles des classes-statut, l'analyse précédente conduit à une conception extensive de la classe ouvrière. Il restera à voir comment, dans la plénitude de ses déterminations (identités de classe dûment prises en compte et dialectiquement liées aux classes-statut), la classe ouvrière se dessine finalement. Par ailleurs, indépendamment des phénomènes d'inertie historique ou de stratégie patronale qui peuvent survaloriser et différencier plus ou moins artificiellement des couches sociales telles que les employés de commerce ou de banque, il importe de se souvenir que la pénétration du MP 10 est souvent tardive dans

ces secteurs, et de ne pas confondre les statuts qu'il dessine avec ceux qui peuvent être propres au MP 6-capitaliste-marchand (voir, par exemple, t. 2, n° 118).

— L'autre remarque est de terminologie. La non-utilisation des termes bourgeoisie et prolétariat, noms vivants et chaleureux sous lesquels la classe capitaliste et la classe ouvrière sont habituellement désignées, est motivée par le souci de donner aux classes-statut, qui sont des représentations atrophiées des classes sociales réelles, des appellations provisoires et froides ; par le souci également de ne pas utiliser des termes aux lourdes connotations historiques, sans avoir procédé à un réexamen critique de leurs charges idéologiques les plus manifestes.

p) Ressaisissement : 1) la classe capitaliste

— Classe des propriétaires P3 des moyens de production (et d'échange)

— Liée par une articulation rentière à une classe autonome de propriétaires fonciers, dérivée du MP 9, classe qu'elle résorbe en son sein comme couche sociale de moins en moins différenciée

— Se lie, par un rapport de dépendance salariale privilégiée, la classe d'encadrement capitaliste dont elle intègre les éléments « supérieurs » aux stades (P3)² et surtout (P3)³ ; cette intégration a pour corollaire la formation d'une couche de capitalistes financiers « hors fonction » ou passifs (à ne pas confondre avec son prolongement d'épargnants « petits porteurs »)

— Est structurellement opposée à la classe ouvrière qu'elle exploite et virtuellement opposée à la classe d'encadrement capitaliste qu'elle exploite inégalement et qui, à mesure que s'opère le développement P3 → (P3)³ rend manifeste l'inutilité de la classe capitaliste (**103-VII**, 102 sq.)

— Est fractionnée en couches sociales distinctes dont les intérêts opposés sont générateurs de contradictions secondaires. Les déterminants de cette différenciation sont, à titre principal, l'inégale concentration du capital et, à titre complémentaire, la spécialisation de secteurs d'activité diversement inscrits dans les mécanismes de formation et de partage de la plus-value.

q) Ressaisissement : 2) la classe ouvrière

— Classe des travailleurs salariés T5, exploités par le capital

— Est structurellement opposée à la classe capitaliste qui l'exploite ; est fonctionnellement opposée à la classe d'encadrement capitaliste qui est l'agent de cette exploitation. Aucune frontière objective et stable ne la sépare, en tous points, de cette classe d'encadrement capitaliste.

— Est fractionnée en couches sociales distinctes et dont les intérêts opposés sont générateurs de contradictions secondaires. Les déterminants de cette différenciation sont, à titre principal, l'effet de la division technico-hiérarchique du travail que le capital instaure au sein des travailleurs collectifs et, à titre complémentaire, l'effet « corporatif » qui résulte de la division sociale du travail (spécialisation des secteurs et de leurs subdivisions empiriques).

r) Ressaisissement : 3) la classe d'encadrement capitaliste

— Classe de travailleurs salariés T5, à statut relativement privilégié, délégataire du travail des capitalistes, lequel est contradictoire (organisation/exploitation)

— Classe mêlée, « à ses deux extrémités », avec les deux classes précédentes ; fonctionnellement opposée à la classe ouvrière, virtuellement opposée à la classe capitaliste ; classe dont les diverses couches sont l'un des enjeux permanents des luttes opposant la classe capitaliste à la classe ouvrière (pour les discipliner, les neutraliser, les conquérir comme alliées)

— Classe divisée en couches sociales fortement distinctes, déterminées par l'agencement hiérarchique des travailleurs collectifs.

s) Ressaisissement : 4) Le MP 10 comme potentiel de luttes de classes

— S'agissant des contradictions secondaires dont le MP 10 fourmille, la reconnaissance des couches sociales porteuses des intérêts qui sous-tendent ces contradictions (et qui les portent en un dispositif très complexe, où les mêmes agents peuvent être inégalement affectés par de multiples déterminations) doit nécessairement être effectuée en tenant compte des particularités historiques concrètes de chaque MP 10.

— Cette réserve majeure s'impose pour qui veut concrétiser le schéma des luttes de classes potentielles du MP 10, qui peut être esquissé ainsi :

→ contradiction fondamentale qui enveloppe toutes les contradictions secondaires :

— classe capitaliste / — classe ouvrière (salaires, conditions de (profits, productivité, etc.) / travail, etc.)

→ contradictions secondaires, *toujours* enveloppées par la contradiction principale et *généralement* subordonnées à celles-ci ; contradictions secondaires qui s'enchevêtrent et retentissent les unes sur les autres :

— polarisation des diverses couches de la classe d'encadrement capitaliste

- grand capital (profit de monopole, concentration, soumission formelle, etc.) / — capital moyen et petit (profit, indépendance, etc.)
- capital foncier et rentier (agricole, minier, immobilier, etc.) / — toutes autres formes du capital (y compris celui des fermiers capitalistes non propriétaires)
- capital commercial / — toutes autres formes du capital
- capital bancaire / — toutes autres formes du capital
- actionnaires diri-geants et cadres diri-geants / — capitalistes financiers « hors fonction » ou « passifs »
- « corporations » différenciées et plus ou moins opposées par la division sociale du travail
- etc.

t) Le résumé des analyses complexes qui précèdent doit évidemment être interprété avec une grande prudence :

EN RESUME

- Exploitation capitaliste.
- Éventuelle classe autonome de propriétaires fonciers capitalistes (dérivée du MP 9)
- Classe capitaliste (à couches sociales différenciées et à multiples contradictions secondaires)
- Classe d'encadrement capitaliste (« sans frontières » et fortement subdivisée en couches sociales distinctes)
- Classe ouvrière (à couches sociales différenciées et à multiples contradictions secondaires)

15. MP 11-coopératif

Voir t. 2, n° 51 ; annexe au t. 2, n° 44.
Logique de VE.

Dans son principe, le MP 11 exclut toute exploitation, en ce sens que sa logique propre impliquerait que la quotité, l'affectation et les formes de collecte du surplus, débordant de l'entreprise à des fins sociales, soient, comme la production elle-même, réglées par des procédures pleinement démocratiques. Mais, en fait, le MP 11 ne s'est

jamais déployé qu'à très modeste échelle et, principalement, dans des FE à dominante capitaliste, si bien que ses potentialités demeurent virtuelles et hypothétiques. En fait, donc, ce MP tend à éliminer l'exploitation de son sein, mais il est nécessairement subverti par la forme d'exploitation dominante dans la FE où il s'inscrit.

Dans ces conditions, le MP 11 détermine une classe de travailleurs-copropriétaires de leurs moyens de production, ou *classe coopérative*. Aussi exigüe soit-elle, cette classe tend néanmoins à se différencier en couches sociales distinctes, par l'effet de la hiérarchie technico-administrative que les entreprises coopératives pratiquent, à l'instar des entreprises capitalistes ou étatiques-socialistes qui les environnent. En outre, des éléments d'une pure classe salariée T5 s'observent souvent au sein de ce MP.

EN RESUME

- Exploitation indirecte, par effet de la FE.
- Classe coopérative.
- Éléments T5 salariés.

16. MP 12-étatique-capitaliste

Voir t. 2, n° 52 ; annexe au t. 2, n° 45.
Logique VE-VD.

Dans ses formes embryonnaires, comme dans sa forme développée, le MP 12 se caractérise par le même type d'exploitation capitaliste que le MP 10 (n° 14 *supra*). Ceci résulte du fait que ce MP s'inscrit généralement dans une FE où le MP 10 demeure prédominant ou prépondérant, ce qui affecte son agencement et son fonctionnement, ainsi que la nature de la domination qu'exerce l'État — y compris dans et via le MP 12.

Le MP 12 ne devient un champ d'expérimentation sociale, moins étroitement asservi à la logique du capital, que dans le cas où son développement prend une ampleur exceptionnelle, relativement au MP 10, et surtout dans le cas où les rapports de classe sont, pour une raison quelconque, durablement défavorables à la classe capitaliste.

L'exploitation capitaliste qui s'opère généralement dans le MP 12 se distingue néanmoins de celle qui est propre au MP 10, par une plus grande plasticité des emplois réservés aux profits : politique étatique de subventions occultes au MP 10, par les prix des produits du MP 12, priorité généralement donnée à l'accumulation du profit plutôt qu'à sa distribution ; accumulation souvent orientée par des objectifs explicites de politique économique.

Les représentants de l'État propriétaire et plus généralement les cadres dirigeants des entreprises du MP 12 constituent une classe capitaliste d'État qui est substituée à la classe capitaliste du MP 10. Cette classe n'est pas déterminée par la seule structure du MP, c'est également *une classe étatique*.

Du point de vue du seul MP, cette classe pousse jusqu'à sa limite extrême un mouvement déjà observé dans le MP 10 (n° 14 alinéa 1), celui par lequel les éléments supérieurs de la classe d'encadrement capitaliste s'intègrent à la classe capitaliste : ici, ils se substituent à cette classe.

La principale détermination qui tend à différencier la classe capitaliste du MP 10 en couches sociales distinctes — à savoir la concentration du capital — perd ici de sa force, dans la mesure où des décisions et des arbitrages politiques règlent le développement relatif et l'emploi des capitaux accumulés par les entreprises du MP 12, et où les concentrations d'entreprises sont soumises à cette même tutelle. La seconde détermination, génératrice de couches différenciées dans la classe capitaliste privée — à savoir : la diversité des intérêts sectoriels — demeure plus active, en ce sens que les mécanismes de partage de la plus-value (rente, intérêt, profit, etc.) continuent d'opérer. Mais d'autres mécanismes, d'origine politique, peuvent en corriger substantiellement les effets (politique des prix, des investissements, etc.). Il en résulte que la classe capitaliste d'État tend à être une classe moins riche en contradictions secondaires que la classe capitaliste privée.

Il ne faut pas surestimer les effets secondaires de clientèles, de clans, etc., qui affectent autant le MP 10 que le MP 12 et qui règlent plus la sélection individuelle des dirigeants que les orientations de la classe.

Sauf conjoncture politique particulière ou prépondérance exceptionnelle du MP 12, les tendances analysées au n° 14 *supra* demeurent toutes opérantes, ici, pour ce qui est de la classe intermédiaire d'encadrement capitaliste et de la classe ouvrière.

Les rapports entre les diverses classes portées par le MP 12 et leurs homologues, ancrées dans le MP 10, doivent être examinés au niveau des FE où ces deux MP coexistent de diverses façons. Pour souligner cette réserve, on notera les classes du MP 12 en les qualifiant, provisoirement, comme étatiques.

EN RESUME

- Exploitation capitaliste
- Classe capitaliste étatique (à différenciation interne moins marquée que celle de la classe capitaliste privée)
- Classe d'encadrement capitaliste étatique
- Classe ouvrière étatique

} mêmes observations
que pour le MP 10

17. MP 13-« colonial »

Voir t. 2, n° 53 ; annexe au t. 2, n° 46.

Logique VU-VE.

Ce MP comporte une forme spécifique d'exploitation, non repérable principalement par ses manifestations (qui peuvent être d'allure tributaire, esclavagiste, fiscale, etc.), mais par sa logique, qui est de casser des communautés primitives pour les précipiter vers l'échange marchand et vers l'accumulation primitive. C'est, à proprement parler, une exploitation disruptive.

Ce MP qui, par nature, est une organisation transitoire ne détermine pas des classes aptes à se fixer, à se stabiliser. Il détermine des classes en voie de différenciation qui arriveront à maturité en d'autres MP. Cette transformation s'opère par l'action d'une classe qui, elle, existe bien comme telle, même si elle ne peut être totalement déterminée au niveau du seul MP 13. Précisons ceci :

— La classe qui dirige la transformation, dont le MP 13 est le moyen, peut être dite *classe coloniale*. C'est celle qui use des leviers fiscaux, policiers, juridiques et militaires de la puissance coloniale pour « mettre les communautés primitives au travail », etc. C'est donc aussi une *classe étatique*, c'est-à-dire relevant de déterminations à repérer dans l'appareil d'État. Mais c'est également une classe qui peut être liée à une classe capitaliste marchande (MP 6) ou capitaliste privée (MP 10), voire remplacée par l'une ou l'autre de celles-ci. En ce dernier cas, cela revient à dire que la puissance coloniale met ses moyens étatiques au service direct des capitalistes marchands ou autres (plantations, mines, etc.).

— Les deux classes en voie de différenciation, induites par le MP 13, sont respectivement : une classe tendant à devenir servagiste ou propriétaire foncière et qui est formée par les familles ou les clans dominants ou par l'ethnie dominante dans l'ensemble de communautés primitives soumises au MP 13 ; une classe tendant à devenir salariée, serve ou paysanne et qui est placée par le MP 13 dans une position quasi esclavagiste.

EN RESUME

- Exploitation disruptive
 - Classe coloniale (ou soumission détaillée de l'AE aux exigences d'une classe capitaliste marchande ou capitaliste)
 - Classe propriétaire (servagiste ou foncière)
 - Classe paysanne, serve ou salariée
- } classes en voie de différenciation

18. MP 14-esclavagiste-concentrationnaire

Voir t. 2, n° 54, annexe au t. 2, n° 47.

Logique de VE.

Plus encore que dans le MP 13, l'exploitation est subordonnée ici à la brutale logique d'une domination politique.

Le MP 14 détermine deux classes principales. La concentration, la surveillance, l'emploi et, le cas échéant, l'extermination de la population concentrationnaire sont réglés par une *classe concentrationnaire* dont la détermination doit évidemment être recherchée du côté de l'État. La population « concentrée » est, par son statut, en position d'esclavage, mais l'organisation collective de son travail et la nature des travaux qu'elle est contrainte d'effectuer l'apparentent, par certains traits, aux travailleurs collectifs de la manufacture ou de l'industrie capitalistes (T 25 et variantes en T 23). Elle constitue la *classe des déportés*.

Une classe intermédiaire, qui peut être recrutée parmi les déportés eux-mêmes, peut parfois se former dans les concentrations massives, pour remplir les missions d'encadrement des « travailleurs collectifs » concentrationnaires et pour parfaire l'encadrement policier des déportés. La classe concentrationnaire exerce parfois elle-même ces fonctions d'encadrement, auquel cas, elle tend à se stratifier en couches hiérarchiques. Tel est notamment le cas dans les FE où la main-d'œuvre concentrationnaire est utilisée, massivement ou comme appoint, dans des entreprises relevant de MP 10, 12 ou 15.

EN RESUME

- Exploitation surchargée par l'exercice policier d'une domination politique
- Classe concentrationnaire
- Classe des déportés
- Éléments éventuels d'une classe intermédiaire concentrationnaire

19. MP 15-étatisme-socialiste

Voir t. 2, n° 55 ; annexe au t. 2, n° 48.

Logique VE-VD.

a) Le MP 15 se caractérise par une forme d'exploitation qui lui est propre. Le surplus est monétaire pour l'essentiel. Il est drainé par des procédures quasi fiscales et par le jeu des prix imposés pour la collecte des produits agricoles, la cession des produits industriels et la vente des biens de consommation finals. Il y a surplus parce que le travail (des travailleurs collectifs et des branches de l'Appareil qui concourent le plus directement au développement de VD — voir t. 2, n° 67) est payé, selon des normes et des primes, imposées par l'État et fixées à un niveau tel qu'il y ait un surplus, dont le volume est d'ailleurs planifié. Il y a exploitation parce que la quotité et la destination de ce surplus, comme les normes salariales, ne résultent en rien des décisions des travailleurs eux-mêmes ou de leurs représentants, dûment choisis, mandatés et contrôlés.

L'absence de toute discontinuité réelle entre le MP 15 et l'État, et la marge de manœuvre, nulle ou faible, laissée aux dirigeants des entreprises et autres unités de production, pour la détermination des salaires, des prix et des objets produits, interdisent de concevoir l'exploitation caractéristique du MP 15 comme une exploitation économique. C'est, fondamentalement, *une exploitation étatisme*.

b) En tant que tel, le MP 15 détermine trois classes, elles-mêmes différenciées en couches sociales plus ou moins distinctes et qui sont jusqu'à un certain point les homologues des trois classes principales des MP 10 et 12. Cette homologie résulte à la fois des modes d'organisation des travailleurs collectifs et de la substitution d'une hiérarchie technico-étatisme à la hiérarchie technico-capitaliste. Mais cette homologie n'autorise pas à conclure que le MP 15 est une variante du capitalisme : son mode d'exploitation et, par conséquent, son mode d'accumulation sont tout à fait différents. D'où de sensibles différences dans la détermination des classes du MP 15.

c) Dans le MP 15, la classe qui occupe une place homologue de celle que détient la classe capitaliste dans le MP 10 ne peut être définie comme propriétaire des moyens

de production, ni non plus comme étant, par elle-même et pleinement, une classe exploiteuse ou une classe dirigeante.

Elle n'est pas propriétaire, mais agent d'exécution d'une propriété étatique. Elle est exploiteuse, mais est loin de jouer un rôle décisif et surtout un rôle initiateur et moteur quant au niveau et aux variations du taux d'exploitation. Elle est dirigeante, en ce sens qu'elle détient et exerce de larges pouvoirs dans les unités économiques, mais sans disposer, en tant que telle, d'une autonomie de décision.

On comprendra mieux la nature de cette classe, en observant qu'au niveau du MP 15 on ne peut apercevoir *qu'une fraction* de la classe exploiteuse et dominante qui se forme dans toute société assise sur un MP 15. Autrement dit, c'est seulement dans l'examen du système FE + Appareil, propre à une telle société, que la classe, dont les dirigeants d'entreprise font partie, peut se laisser apercevoir dans son intégralité.

Néanmoins, pour la seule commodité de l'exposé, on désignera provisoirement la fraction de la classe exploiteuse et dirigeante, qui se laisse apercevoir dans le MP 15, sous le nom de *classe étatique-socialiste*.

d) L'élément désigné comme classe étatique-socialiste n'est pas exempt de contradictions internes, mais il est difficile d'apprécier dans quelle mesure celles-ci tendent à se condenser en couches sociales distinctes, car les formes et la vitesse de « rotation des cadres » au sein de ladite classe ou vers d'autres éléments (parti, administrations extra-économiques, etc.) sont mal connues.

La principale contradiction oppose le centre à la périphérie. La périphérie désigne ici la position des dirigeants d'unités économiques qui, *sur le tas*, ont à faire fonctionner les entreprises et sont aux prises avec toutes leurs particularités concrètes. Le centre vise non pas les sommets de l'AE et du Parti qui incarnent le pouvoir d'État, mais bien les structures centrales de l'appareil de gestion économique (trusts, *sovnarkhozes*, centrales d'achat, d'importation ou d'exportation, bureaux des ministères industriels, etc.). La contradiction se manifeste sous des formes multiples : normes et possibilités, définition et contrôle des objectifs planifiés, approvisionnements et fournitures, marges de manœuvre dans l'usage des primes et autres stimulants matériels, etc.

La spécialisation des secteurs, par l'effet de la division sociale du travail, n'est pas, comme dans le MP 10, liée aux mécanismes profonds de partage de la plus-value. Le MP 15 ne connaît pas l'opposition, sourde mais structurelle, du profit commercial, de l'intérêt et du profit proprement dit. Il échappe également à la plupart des déterminations de la rente, sauf les rentes différentielles agricoles, dues aux effets de fertilité ou de proximité des centres de consommation. En revanche, d'autres mécanismes, de caractère politique et non plus économique, se manifestent dans le MP 15 et peuvent charger les divers secteurs d'intérêts divergents : ajustement des prix relatifs, répartition des capacités d'investissement. La surexploitation de la paysannerie

kolkhozienne, au moins jusqu'aux réformes khrouchtchéviennes, et le débat récurrent sur la priorité à la section I (branches productrices de biens d'équipement, dites aussi « mangeuses d'acier ») sont des indices de ces contradictions nouvelles.

e) La classe exploitée que forme le MP 15 est opposée à la précédente par une lutte que la répression politique et idéologique rend souvent sourde, mais ne peut éteindre : les grèves et autres manifestations ne sont pas étrangères au MP 15, mais les formes usuelles de cette lutte latente sont généralement plus sournoises (absentéisme, faible productivité, vols, dissimulation de récoltes, etc.).

L'ensemble des travailleurs collectifs des industries, des commerces, des banques, des transports, des mines et de l'agriculture, constitue cette classe exploitée. L'existence éventuelle d'un MP 4-paysan ou d'un MP 11-coopératif, aux côtés du MP 15, doit être vérifiée de fait, sans prêter de crédit à la terminologie utilisée pour désigner certaines institutions : ainsi la paysannerie kolkhozienne soviétique relève d'un MP 4 de par les lopins individuels qu'elle exploite intensément et, pour le reste, elle relève du MP 15, nonobstant le pseudo statut coopératif dont elle est dotée. La classe exploitée du MP 15 peut être dite *classe ouvrière étatique-socialiste*. C'est, en effet, une classe de travailleurs salariés et non propriétaires de leurs moyens de production, nonobstant les particularités de son statut (rôle limité et voilé du marché du travail, entraves éventuelles à la liberté de mouvement ou d'embauche, etc.).

f) Comme son homologue des MP 10 et 12, ladite classe ouvrière est divisée en couches sociales distinctes, par l'effet des mêmes facteurs : division technico-hiérarchique du travail et effet « corporatif » induit par la division sociale du travail. Les modalités particulières appliquées à la rémunération du travail paysan (telles les « journées-travail » des kolkhoziens dont la contrevaletur en espèces ou en produits dépend d'une part, des quantités récoltées et, d'autre part, des prix imposés pour la collecte) doivent être analysées concrètement. Plus la paysannerie dispose d'initiative et d'autonomie pour l'organisation de la production, le choix des produits et la répartition des recettes qui en sont tirées, et plus les prix imposés sont stables et correctement fixés, plus le travail paysan se rapproche du MP 11-coopératif.

À l'inverse, l'absence d'autonomie et de sécurité dans les divers domaines indiqués fait de la paysannerie une couche de salariés, payés à *la tâche* et surexploités. La paysannerie kolkhozienne a été longtemps la couche la plus misérable de la classe ouvrière russe, avec toutefois des différences locales liées aux rentes différentielles.

g) La classe intermédiaire du MP 15 ressemble, par la plupart de ses traits, à ses homologues du MP 10 et 12 et se trouve prise dans des contradictions analogues. Les principales différences tiennent au fait, qu'en plusieurs pays, ses privilèges relatifs sont plus réduits et qu'en tous pays, les structures syndicales ou les éventuels conseils ouvriers sont intégrés, de fait, à cette classe d'encadrement, dès lors que la pression des luttes ouvrières se relâche.

EN RESUME

- Exploitation étatique
- Classe étatique-socialiste (élément d'une classe plus vaste ; interrogations *de fait* sur la portée de ses différenciations internes)
- Classe d'encadrement étatique — socialiste (homologue de celle des MP 10 et 12 ; tend à inclure l'appareil syndical)
- Classe ouvrière étatique — socialiste (à couches sociales différenciées)

§ 4. CLASSES ET RAPPORTS DE CLASSES PROPRES A CHAQUE APPAREIL

20. Rappels

— Un appareil n'est pas une structure sociale de même consistance qu'un MP (voir n° 2 et 5 *supra*). Il importe donc de rappeler de quelles combinaisons AE +AI chacun d'eux est effectivement formé et sous quelles conditions ces combinaisons se forment (logique de production ou « projection » internationale, vecteurs disponibles). Il importe également de rappeler, autant que de besoin, les principaux appareils élémentaires qui entrent dans la composition de tel AE ou de tel AI.

— Ces diverses données sont extraites du tome 3 et, spécialement, de ses annexes 1 à 4. Comme il s'agit là de références valables pour chacun des Appareils A à K, elles ne seront pas répétées à propos de chacun d'eux.

— Pour alléger le rappel des combinaisons AE + AI, les formules de la forme AE 3 +AI 4 seront résumées ci-après, sous la forme 3-4, dans laquelle le premier chiffre se réfère toujours à l'AE et le second à l'AI.

21. Appareil A

Voir t. 3, n° 52.

Tradition orale ou écrite.

Logique de VU : formes 1-1 et 1-2 ; logique VU-VE : forme 3-3 et 3-4

Les formes 1-1 et 3-3 correspondent à une confusion État-Église.

En toutes ses variantes, l'Appareil A se caractérise par l'absence d'armée permanente, le faible développement des autres appareils élémentaires — hormis, éventuellement, l'église — et la rareté des éléments idéologiques hors l'AE. Sa consistance la plus grande est atteinte dans les sociétés tributaires où l'appareil de collecte du tribut (Affaires économiques 1 et Finances 1) est parfois associé à une confusion État-Église (Église 1).

Dans ses variantes banales, l'Appareil A fait généralement place à une seule classe qui, d'ailleurs, demeure virtuelle : c'est *une classe de régnants*, détenteurs d'un pouvoir d'État qu'ils exercent sous l'autorité d'un prince et avec l'aide de leurs familiers (parents, clients, domestiques, esclaves, affranchis). Du prince à chacun des régnants, y compris aux éventuels gouverneurs ou intendants (Affaires locales 1 a ou 1 b) et de chacun des régnants à ses collaborateurs familiers, les liens principaux sont de dépendance personnelle. La classe des régnants demeure virtuelle, en ce sens qu'elle constitue généralement une fonction plus ou moins spécialisée de la classe propriétaire des moyens de production. La principale exception s'observe dans les situations où la classe des régnants est, pour un temps, formée par une peuplade conquérante, non ou peu mêlée encore aux propriétaires locaux (pour autant que ces derniers n'aient été ni évincés, ni réduits en esclavage, etc.).

Dans les variantes tributaires, la classe des régnants est plus substantielle. Souvent, elle occupe par elle-même la totalité ou la majeure partie de la place des propriétaires dans le MP, auquel cas on peut dire, à l'inverse du cas précédent, que cette classe de propriétaires demeure virtuelle. Les sociétés sans armée permanente sont de courte portée et n'autorisent guère les développements qui vont caractériser certains des types d'Appareils à voir ci-après, néanmoins, outre l'aide apportée aux régnants par leurs familiers, il est possible que l'on voie déjà s'esquisser une classe de tenants (prêtres, scribes, etc.) qui commence à se professionnaliser sous le contrôle des régnants.

La distinction régnants/tenants est, pour l'Appareil A comme pour les Appareils suivants, jusqu'à nouvel ordre, une distinction qui ne peut être fondée sur un critère abstrait, de validité générale : elle doit s'apprécier historiquement, en chacune des sociétés intéressées, selon le statut personnel et le pouvoir effectif des intéressés. Mais en toutes les sociétés où cette distinction s'affirme, elle se marque par une nette discontinuité : les tenants se substituent aux familiers, sans jouir d'une position sociale beaucoup plus relevée.

EN RESUME

- Classe de régnants, virtuelle sauf effets de conquête ou FE tributaire
- Éléments occasionnels et peu développés d'une classe de tenants (basse prêtrise, scribes et autres « cadres » tributaires)

22. Appareil B

Voir t. 3, n° 53

Tradition orale ou écrite

Formes	Développement autonome			Projections		
	VU	VU-VE	2/1	3/1	4/1	3/2
2-1	+		+			
2-2	+		+	+		
2-3			+			
2-4			+	+		
4-1			+			
4-2			+	+		
4-3		+	+			
4-4		+	+	+	+	+

Les formes 2-1 et 4-3 correspondent à une confusion État-Église.

La principale nouveauté de l'Appareil B est la présence d'une armée permanente. Celle-ci introduit une différenciation potentielle, au sein de la classe des régnants, entre officiers et régnants « civils ». Cette différence est potentielle : elle s'accuse si la spécialisation des tâches du commandement militaire devient effectivement durable et si le type d'armée le permet ; c'est donc une différenciation assez rare avec l'Appareil B, mais qui ira en s'accroissant dans les Appareils suivants.

L'armée permanente ne suffit pas à constituer par elle-même une catégorie de tenants militaires. Encore faut-il que le passage dans l'armée devienne une activité durable, un métier. Ce n'est pas le cas des armées 3 b (t. 3, chap. 3) ; c'est parfois celui des armées 1 b, 2 b et 4 a ; c'est très souvent celui des armées 1 c, 2 c et 4 b. Quand elle se constitue effectivement, la catégorie des tenants militaires est, en fait, une couche sociale distincte, au sein de la classe des tenants. Tant que cette classe tarde à se former et à se spécialiser (voir chap. 2, n° 8 *supra*), c'est-à-dire tant que les éléments non militaires de l'AE sont rares et constitués principalement par les familiers des régnants, la classe des tenants peut se réduire, pour l'essentiel, à cet élément militaire.

L'armée permanente est à la fois l'indice et le moyen d'un affermissement de l'État. Elle implique généralement une spécification plus nette de la classe des régnants, comme couche sociale distincte dans la classe propriétaire ou comme substitut de celle-ci, dans les FE tributaires.

Bien qu'il s'agisse là d'un phénomène qui deviendra beaucoup plus manifeste avec d'autres Appareils que le B, notons, pour n'avoir plus à y revenir (avant le volume sur les systèmes mondiaux, voir t. 1, n° 105), que, dans les situations de dépendance coloniale, la classe des régnants est souvent « importée ». Cela signifie que la classe qui occupe la position des régnants dans la société colonisée est, soit une fraction de la classe propriétaire dans le pays dominant, soit une fraction de la classe des régnants de ce pays. Il arrive même que de petits fonctionnaires, simples tenants dans leur pays d'origine soient *surclassés*, en situation coloniale, et accèdent de fait à la classe des régnants...

Pour ce qui est, enfin, de l'AI, l'Appareil B n'ouvre pas plus de possibilités que l'Appareil A.

EN RESUME

- Classe de régnants (ou couche sociale différenciée dans la classe propriétaire, voire dans l'AE de la puissance coloniale)
- Classe de tenants (généralement à dominante militaire, avec quelques autres éléments : basse prêtrise, éventuellement scribes et autres « cadres » tributaires)

23. Appareil C

Voir t. 3, n° 54.

Tradition écrite ou transmission imprimée.

Formes	Développement autonome		Projections	
	VU-VE		3/2	4/2
4-5	+		+	+
4-6			+	+

L'appareil C se distingue du précédent par un discriminant qui atteste une diversification et un enrichissement de l'AI et, par ricochet, de l'AE, car celui-ci inclut plusieurs des éléments nouveaux (t. 3, annexe 1, n° 14).

Pour les éléments non étatiques de l'AI, cela signifie, en règle générale, un certain *essor marchand*, alors que dans les Appareils précédents, les activités idéologiques se spécialisaient souvent encore au sein de la domesticité des princes, des régnants et des propriétaires (ou, du moins, d'une partie d'entre eux). Le relatif essor marchand se manifeste par l'existence de pédagogues, de médecins, de jongleurs, de conteurs, de

libraires, etc., qui vendent leurs produits ou leurs services. Pour analyser clairement leur situation dans le système des classes sociales (au sens restreint du présent volume, c'est-à-dire abstraction faite des classes-identité), il faut revenir un instant au cas des sociétés tributaires les plus pures : l'instance économique y révèle un MP qui fait place à une classe de propriétaires, l'instance politique y reconnaît un AE qui fait place à une classe de régnants et la spécificité de ce type de société, dans ses formes les plus pures, est de confondre réellement ces deux places de classes en une seule qui est, de la sorte, surdéterminée. (Surdéterminée *dans la représentation* et non dans le réel — voir t. 1, n° 5.) De même, le relatif essor marchand des AI apparaît, dans l'instance économique, comme une diversification du MP artisanal et donc, comme une extension de la classe artisanale et marchande (n° 9 *supra*), alors que l'instance idéologique y révèle la formation d'éléments de l'AI qui sont le support d'une classe nouvelle, celle que l'on peut dire des idéologues marchands (ou des intellectuels et artistes marchands). En fait, cette nouvelle classe et la nouvelle couche sociale qui s'inscrit dans la classe artisanale et marchande sont deux représentations de la même réalité. Mais, comme notre démarche analytique impose, dans la présente annexe, de recenser tous les objets distincts qu'elle met au jour, il nous faut, pour le moment, marquer la place de la nouvelle classe, dite des idéologues marchands, quitte à revenir sur sa signification dans l'examen du système FE +Appareil (voir chap. 11, n° 58 *supra*). Une analyse plus complète devrait marquer, pour les activités idéologiques considérées, les formes transitoires qui peuvent s'observer entre l'appartenance domestique et l'exercice marchand : par exemple, les formes itinérantes et mendiantes. On en fait, ici, l'économie, alors que l'analyse historique de certaines sociétés devrait, parfois, y prêter une grande attention.

Une analyse détaillée est également nécessaire pour définir exactement la situation de classe des éléments ecclésiastiques, dès lors que ceux-ci ne suivent pas le sort commun des appareils étatiques. Il arrive que les Églises soient, à la fois, propriétaires et régnantes, ce qui n'exclut pas qu'en leur sein, les différenciations régnants/tenants, plus rarement, propriétaires/travailleurs puissent opérer. À ces deux déterminations que les instances économique et politique permettent de repérer, l'instance idéologique n'ajoute qu'une détermination, en somme passive : elle permet de constater qu'en tant qu'éléments de l'AI, les prêtres sont dans la position d'idéologues rentiers. Les Églises non incorporées à l'AE sont minoritaires ou marginales, sauf dans les rares sociétés où l'État n'inclut jamais ou presque jamais un élément ecclésial. Lesdites Églises sont souvent propriétaires, parfois marchandes, parfois mendiantes ; souvent aussi elles mêlent ces divers types de ressources. Enfin, qu'elles soient ou non incorporées dans l'AE, les Églises développent divers modèles d'organisation interne qui tendent souvent à différencier la population qu'elles emploient en couches sociales distinctes et, parfois même en classes sociales différentes que seule une analyse de leur situation historique concrète peut repérer.

La relative extension des éléments étatiques de l'AI accentue les tendances — déjà notées à propos de l'appareil B — à la spécialisation et à la différenciation des régnants et des tenants.

Les résumés qui terminent chaque § peuvent reprendre des résultats déjà acquis pour un Appareil précédent, si ceux-ci demeurent valides, comme demeurent valides, dans le cas présent, les résultants afférents à l'Appareil B, puisque l'Appareil C ne fait qu'ajouter à ce dernier un certain développement des éléments idéologiques.

EN RESUME

- Classe de régnants
 - au sein de laquelle des couches particulières se différencient plus ou moins : officiers, prêtres, etc.
 - mais qui, dans sa totalité, peut n'être qu'une couche sociale différenciée dans la classe propriétaire, voire dans l'AE d'une puissance coloniale
- Classe de tenants (se différencie en militaires, clercs, etc.)
- Éléments d'une classe d'idéologues marchands
- Éléments éventuels d'une classe de prêtres, hors l'État

24. Appareil D

Voir t. 3, n° 55.

Tradition écrite ou, plus rarement, transmission imprimée.

Forme 5-4 associée à la logique VU-VE, en développement autonome, et aux « projections » 3/2, en développement dépendant.

L'appareil D se distingue de l'Appareil B, par un certain développement bureaucratique (t. 3, annexe 1, n° 8). La relative diversification de l'AI qui caractérise l'Appareil C lui est étrangère.

Ce tout premier développement bureaucratique parfait la spécialisation de la classe des régnants et accentue la différenciation de celle des tenants.

EN RESUME

- Classe des régnants
 - plus ou moins différenciée en officiers/prêtres/administrateurs, etc.
 - éventuellement incluse comme couche différenciée dans la classe des propriétaires ou dans l'AE d'une puissance coloniale
- Classe des tenants
 - différenciée : éléments militaires/scribes/basse prêtrise, etc.

25. Appareil E

Voir t. 3, n° 56.

Formes	Développement autonome		Projections		
	VU-VE	VE	3/2	4/2	4/3
5-5	+		+	+	
5-6			+	+	
6-5			+	+	
6-6		+	+	+	+
7-5			+	+	
7-6		+	+	+	+

Transmission imprimée ; exceptionnellement : tradition écrite — voir t. 3, annexe 1, n° 14 *in fine*.

Par rapport à l'Appareil B, l'Appareil E cumule les nouveautés qui sont apparues, respectivement, dans l'Appareil C, du côté de l'AI, et dans l'Appareil D, du côté de l'AE. C'est donc une forme bureaucratique quant à l'AE et déjà marquée par un relatif développement, pour ce qui est de l'AI.

Néanmoins, PAE bureaucratique demeure rudimentaire. Il mérite ce qualificatif par l'établissement de rapports réguliers entre le centre de pouvoir (Chancellerie, éventuelle esquisse d'un gouvernement explicitement structuré et bureaux centraux à vocation assez bien définie) et la périphérie dûment organisée (Affaires locales 1 b ou 1 c) ; il le mérite également par le relatif développement de l'appareil financier et de l'appareil juridico-judiciaire. En revanche, la spécialisation des tâches, la standardisation des compétences et l'organisation hiérarchique détaillée qui deviendront de règle, à partir de l'Appareil F, demeurent mal assurées. De même l'évolution générale des tenants et de la plupart des régnants, vers une rémunération purement salariée est loin d'être parfaite et générale. Les rémunérations en nature, les aléas de la rémunération en espèces, les épices liées à la vénalité des offices, les paiements par préciputs sur des recettes non centralisées, demeurent, parmi maintes autres formules tout aussi disparates, les signes que la bureaucratisation commence à peine (ici, comme dans l'Appareil D).

EN RESUME

- Classe de régnants — en voie de différenciation : officiers, prêtres supérieurs, administrateurs financiers, magistrats, etc. ; éventuellement incluse comme couche différenciée, dans la classe des propriétaires ou dans l'AE d'une puissance coloniale
- Classe de tenants — se différencie en militaires/prêtres /fonction-naires
- Éléments d'une classe d'idéologues marchands
- Éléments éventuels d'une classe de prêtres, hors l'État

26. Appareil F

Voir t. 3, n° 57.

Formes	Développement autonome		Projections	
	VE	3/2	4/2	4/3
5-7		+	+	
6-7	+	+	+	+
6-9				+
7-7	+	+	+	+
7-9				+

Transmission imprimée ou par médias spécialisés.

L'appareil F se distingue de l'Appareil E par un nouveau développement multiforme de l'AI. Dans la mesure où certains éléments massifs qui s'adjoignent à cet AI participent également de l'AE, celui-ci est, à son tour, modifié, pour atteindre sa pleine qualité bureaucratique (t. 3, annexe 1, n° 15).

Certains des développements de l'AI élargissent la classe des idéologues marchands, notamment dans ce qu'il est convenu d'appeler les professions libérales (santé, droit, etc.). D'autres développements vont au-delà ; l'édition et la presse prennent souvent une dimension industrielle et leur structure de classe est évidemment analogue à celle du MP selon lequel cette industrie s'organise. Mais pour une partie des éléments nouveaux ainsi déterminés, tels que les patrons et cadres intellectuels de la presse et de l'édition, une surdétermination est à noter. Leur production est à dominante idéologique (t. 3, n° 37) et leur statut de classe en porte nécessairement la marque (indépendamment de leurs identifications de classe). Il en va de même, le

moment venu, pour les éléments à vocation idéologique qui se spécialisent dans la structure économique, à des fins publicitaires et autres (t. 3, n° 37).

D'autres développements de l'AI multiplient les éléments dont la position est à comparer à celle des appareils ecclésiastiques non incorporés à l'AE (voir n° 23 *supra*) : tel est le cas des syndicats, partis et autres associations. Comme précédemment, on note qu'une étude historique concrète est nécessaire pour apprécier exactement la situation de classe de tous ces éléments *non marchands ni étatiques*. Mais on marquera leur place croissante et leur diversité réelle en notant l'existence d'éléments épars de diverses classes idéologiques non marchandes, ni étatiques.

Parmi les nouveaux éléments de l'AI qui s'intègrent généralement à l'AE (central ou local), les enseignants prennent rapidement une très grande place. Ce facteur joint aux autres renforts que reçoivent les divers AE et à la maturation de l'organisation bureaucratique, y compris par la généralisation du salariat, conduit à une double différenciation de la classe des tenants. D'une part, la diversité des couches sociales « corporatives » s'accroît au sein de cette classe. D'autre part, l'agencement bureaucratique étend et uniformise un schéma hiérarchique qui, d'abord né dans l'armée, puis mûri dans les travailleurs collectifs de l'armée industrielle, s'impose à l'ensemble des tenants. Il se forme ainsi une hiérarchie de strates bureaucratiques, telle que la discontinuité s'abolit entre la classe des tenants et celle des régnants : ce sont des classes distinctes, mais aux frontières indécidables. *Mutatis mutandis*, la dialectique de la classe intermédiaire étudiée au n° 14 *supra* est transposable ici.

La croissance quantitative de l'AE et, à un degré moindre, des éléments non étatiques de l'AI s'opère, avec l'appareil F, dans des sociétés qui, pour la plupart, comportent un MP capitaliste. De ce fait, il s'opère une progressive contagion du salariat, du marché du travail, puis du syndicalisme, dans l'AE et, plus ou moins, dans l'AI. Ce point devra être examiné, quant à ses conséquences, avec chacune des FE intéressées.

Dirigeant un AE qui s'amplifie, se différencie, se hiérarchise, tend à devenir banalement salarié, et qui opère dans des États de forme généralement démocratique (pour des raisons qu'expliquera l'analyse des États), la classe des régnants est nécessairement conduite à se spécialiser de plus en plus. Cela signifie deux choses : d'une part, les tâches du haut encadrement administratif et militaire deviennent de plus en plus spécialisées, ce qui accentue la différenciation des couches sociales au sein de cette classe ; d'autre part, la place de cette classe peut de moins en moins être occupée par des éléments continuant d'appartenir pleinement et activement à une ou plusieurs des classes de propriétaires, enracinées dans la structure économique. Les liens entre la classe des régnants et ces dernières classes peuvent encore être des liens d'origine ou d'alliance, mais (à s'en tenir aux classes-statut) ce ne peuvent plus être des liens de pleine appartenance. La spécialisation peut tarder à se parachever, mais elle devient inéluctable.

EN RESUME

- Classe de régnants — différenciée en couches sociales distinctes, de par la division croissante du travail administratif et militaire ; de plus en plus nettement spécialisée, à l'égard des classes propriétaires ou de l'AE de la puissance coloniale
- Éléments d'une classe intermédiaire d'encadrement
- Classe des tenants — différenciée en couches distinctes par la division du travail ; tend à être pleinement salariée
- Éléments d'une classe d'idéologues marchands
- Éléments épars dans les associations et les églises non étatiques
- Surdétermination de certains éléments des classes économiques, tournés vers les productions idéologiques ; surdétermination de certaines professions idéologiques incluses dans l'AE (par exemple enseignants).

27. Appareil G

Voir t. 3, n° 58

Formes	Développement autonome		Projections	
	VE		4/2	4/3
5-8			+	
6-8	+		+	+
6-10				+
7-8	+		+	+
7-10				+

Transmission par médias spécialisés.

L'Appareil G se forme à partir d'un Appareil F (ou, parfois à partir d'un Appareil E), par un ressaisissement étatique des éléments de l'AI qui étaient politiquement autonomes (t. 3, annexe 1, n° 15). Ceci n'implique pas toujours la disparition des activités idéologiques marchandes ou industrielles, mais comporte nécessairement le contrôle de ces activités et la mise sous tutelle étatique (ou la prohibition) des associations. L'agent de cette mise sous tutelle est souvent un parti unique (t. 3, n° 24) qui devient, de fait, un élément de l'AE.

L'appareil de contrôle idéologique (t. 3, n° 41), le parti unique, s'il existe, et d'autres éléments policiers ou/et militaires de l'AE s'articulent en configurations diverses, mais, d'une façon générale, le système qu'ils forment tend à pénétrer tout l'AE et les éventuels éléments non étatiques de l'AI. Il se forme de la sorte, dans la classe des régnants, comme dans celle des tenants (et dans les éléments d'encadrement intermédiaire, s'ils ont déjà pris corps) une couche sociale nouvelle qui surplombe toutes les autres différenciations.

EN RESUME	
— Classe de régnants (différenciée et spécialisée : selon les cas, voir Appareils ou F)	} Différenciation d'une couche sociale (partisane) ou renforcement des couches militaires ou/et policières parmi les régnants, les intermédiaires et les tenants
— Éléments d'une classe intermédiaire d'encadrement	
— Classe des tenants (voir Appareils E ou F)	
— Éventuels éléments d'une classe d'idéologues marchands	
— Surdéterminations (voir Appareil F)	

28. Appareil H

Voir t. 3, n° 59

Formes 8-6 et 9-6, associées à la logique de VE, en développement autonome, et à des « projections » 4/3, en développement dépendant.

Transmission imprimée ou par médias spécialisés (exceptionnellement : transmission télévisuelle).

L'Appareil H adjoint aux capacités de l'Appareil E celles qui résultent de la maturation des appareils économique et financier, laquelle fait transiter l'AE de la classe bureaucratique à la classe financière (voir t. 3, annexe 1, n° 9).

Cette transformation conforte et élargit les capacités encore modestes de l'Appareil E. Mais, pour ce qui nous intéresse ici, ses effets principaux sont de spécialiser plus fortement la classe des régnants et de modifier éventuellement ses différenciations internes. En effet, dans les sociétés encore modérément capitalistes où l'Appareil H se constitue, c'est généralement par l'effet d'une articulation rentière internationale (mines, pétrole, etc. — voir t. 2, n° 81) ou de la formation locale d'un MP 12 (voir t. 2, n° 52) que cette constitution s'opère. De la sorte, la classe des régnants est en position, soit de gérer un puissant flux de rentes, soit d'occuper la place des propriétaires dans le MP 12. Dans les deux cas, elle tend à devenir une classe pleinement spécialisée, c'est-à-dire apte à se différencier des classes locales de propriétaires ou à ne plus entretenir avec elles que des liens d'origine ou d'alliance — et non plus d'appartenance. De ce

fait également, la division du travail au sein de la classe des régnants, qui s'enrichit d'une couche d'administrateurs économiques, tend à donner la prééminence à celle-ci, à moins que, comme il est fréquent, le « partage du gâteau » soit opéré d'autre façon, auquel cas on voit, par exemple, des militaires devenir pétroliers ou banquiers...

C'est finalement dans la classe des tenants que la nouvelle différenciation des couches sociales se fait le moins sentir : ici, la division du travail n'est guère transformée et la couche des tenants économiques tend à détrôner l'ancienne prééminence des militaires ou des prêtres.

EN RESUME

- Classe de régnants — tend à se spécialiser nettement ; sa différenciation s'accroît
- Classe de tenants — différenciée selon la division du travail administrativo-politique
- Éléments d'une classe d'idéologues marchands
- Éléments éventuels d'une classe de prêtres, hors l'État

29. Appareil I

Voir t. 3, n° 60

L'Appareil I adjoint aux capacités de l'Appareil F celles que donne la maturation d'un AE financier (voir t. 3, annexe 1, n° 9).

Ceci accentue l'autonomie de la classe des régnants, classe bien spécialisée et qui est, ici, toujours distincte de celles des propriétaires dans la FE, nonobstant les liens partiels d'origine et les liens fréquents d'alliance. La différenciation de la classe des régnants est accrue.

Extension et différenciation accrue, également, pour la classe intermédiaire d'encadrement et pour la classe des tenants.

Formes	Développement autonome		Projections
	VE	VE-VD	4/3
8-7	+		+
8-9			+
9-7	+		+
9-9			+
10-7			+
10-9		+	+
11-7			+
11-9		+	+

Transmission par médias spécialisés ou transmission télévisuelle.

La situation de classe des armées est plus ou moins modifiée selon l'étendue de la conscription. Celle-ci peut jouer un certain rôle, déjà, dans les Appareils F à H, mais c'est généralement ici qu'elle devient importante. Le recours à la conscription réduit le volume de la couche sociale des tenants militaires, en leur adjoignant, pour d'assez brèves périodes, un volant massif de conscrits extraits de toutes les classes sociales ou, en tout cas, de plusieurs d'entre elles.

C'est souvent aussi dans les sociétés dotées d'un Appareil I que s'opère la désétatisation des Églises, antérieurement incluses dans l'AE. Ce fait joint à l'essor des associations syndicales, politiques et autres, donne une certaine ampleur aux éléments idéologiques non marchands ni étatiques qui demeurent néanmoins trop épars et trop diversifiés pour qu'un seul statut de classe leur soit assignable.

EN RESUME

- Classe de régnants — généralement distincts et divisés en couches sociales différenciées par la division du travail étatique
- Éléments d'une classe intermédiaire d'encadrement
- Classe de tenants — différenciée et salariée
- Éléments d'une classe d'idéologues marchands
- Éléments épars dans les associations et les églises non étatiques
- Surdétermination de certains éléments des classes économiques, tournés vers les productions idéologiques ; surdétermination de certaines professions idéologiques incluses dans l'AE.

30. Appareil J

Voir t. 3, n° 61

Formes	Développement autonome		Projections
	VE	VE-VD	4/3
8-8	+		+
8-10			+
9-8	+		+
9-10			+
10-8			+
10-10		+	+
11-8			+
11-10		+	+

Transmission par médias spécialisés ou transmission télévisuelle.

Quel que soit le cheminement historique par lequel il se forme, l'Appareil J adjoint aux capacités de l'Appareil G celles que donne la maturation d'un AE financier (voir t. 3, annexe 1, n° 3).

L'analyse présentée pour l'Appareil G demeure valable, à ceci près que l'AE financier renforce l'autonomie des régnants, accroît l'étendue de l'AE et en accentue les différenciations internes.

EN RESUME	
— Classe de régnants (spécialisés, autonomes, différenciés)	} Différenciation d'une couche sociale (partisane) ou renforcement des couches militaires ou/et policières parmi les régnants, les intermédiaires et les tenants
— Éléments d'une classe intermédiaire d'encadrement	
— Classe de tenants (différenciée et salariée)	
— Éléments éventuels d'une classe d'idéologues marchands	
— Éléments épars dans les (rares) associations et dans les éventuelles églises non étatiques	
— Surdétermination (voir Appareil F ou I)	

31. Appareil K

Voir t. 3, n° 62

Formes	Développement autonome	Projections
	VE-VD	4/3
12-8		+
12-10	+	+
13-8		+
13-10	+	+

Transmission par médias spécialisés ou transmission télévisuelle.

L'Appareil K est propre aux sociétés les plus développées parmi celles qui sont assises sur une FE 18-étatique-socialiste (t. 2, n° 108). Il se caractérise par la conjonction d'un AE planificateur et d'un AI gouverné (t. 3, annexe 1, n° 10 et 16). Comme pour tous les Appareils précédents, il importe de bien voir que ce que l'on vise à élucider, ici, est le système des *classes-statut* ou des places de classes dont cet Appareil est porteur, *abstraction faite* des formes sous lesquelles ces classes peuvent s'identifier (dans la structure idéologique en vigueur dans les sociétés considérées) et *abstraction faite* de la dialectique complexe qui s'établit entre classes-statut et identifications de classes et qui, s'étant établie, conditionne le jeu effectif des luttes de classes.

Dans l'Appareil K, la classe des régnants présente plusieurs particularités. Du point de vue de l'instance économique, elle apparaît comme classe des propriétaires, dans le MP 15-étatique-socialiste qui est toujours associé à un tel Appareil. L'instance politique montre que cette même classe est l'élément central et dirigeant de l'AE, dont elle occupe le noyau (t. 3, n° 40) et dont elle dirige tous les appareils spécialisés. L'instance idéologique et l'instance politique font apparaître un parti d'un type spécial (t. 3, n° 24) dont cette classe occupe toutes les positions dirigeantes et de haut encadrement, ce qui revient à dire que ce Parti fonctionne comme élément de l'AE et de l'AI. Bref, ce qui constitue en réalité une seule et même classe se montre, à l'analyse, comme un faisceau de trois déterminations essentielles, repérables comme telles par les diverses instances.

La classe des régnants n'est pas homogène pour autant. Elle tend à se différencier en couches sociales distinctes selon la prise inégale qu'elle offre, en chacun de ses éléments, aux trois déterminations que l'on a dites. La couche sociale dominante est celle qui est la plus directement sensible à la détermination politique, celle qui constitue le noyau de l'AE (ou du Parti : c'est la même chose). Les éléments que la

division du travail spécialise dans l'économie, dans l'idéologie ou dans les branches diverses de l'AE sont porteurs d'intérêts partiels distincts et tardent à se différencier. L'éventuelle rotation des cadres peut limiter, mais non effacer cette tendance, tant il est vrai que l'Appareil d'une société moderne impose la spécialisation (voir n° 19 *supra*).

Le Parti, pris dans sa totalité, ne détermine pas une classe sociale. Il recoupe et relie plusieurs des classes de la société considérée, sinon toutes. Il est massivement présent dans la classe des régnants, dans les classes intermédiaires d'encadrement (économique, administrative, policière, etc.) et, à un degré déjà moindre dans la classe des tenants. Sa présence effective dans la classe ouvrière étatique-socialiste et notamment dans ses couches paysannes (n° 19 *supra*) est beaucoup plus légère, et peut être parfois négligeable. Sa présence effective est forte, en revanche, dans la classe concentrationnaire, lorsqu'il existe un MP 14 (voir n° 18 *supra*). Dans ces diverses classes sociales, le Parti tend à former une couche sociale distincte et qui recoupe les autres différenciations internes de ces classes. Cette tendance est déterminée par les privilèges attachés à l'appartenance partisane, en termes de pouvoir et de « stimulants matériels ». Elle peut être combattue par l'éradication de ces privilèges, mais, dans la structure considérée (MP 15 et Appareil K), une telle éradication ne peut jamais être durablement menée à bien (voir chapitre 9 *supra*).

La classe intermédiaire d'encadrement administratif et la classe des tenants ne présentent pas de différences structurelles significatives par rapport à leurs homologues de l'Appareil I, sauf à noter que l'absence de syndicats et l'atrophie du marché du travail donnent à ces classes un caractère fortement hiérarchisé.

EN RESUME

- | | |
|--|--|
| — Classe de régnants | — son prolongement en classe de propriétaires étatiques-socialistes ; sa différenciation interne |
| — Classe intermédiaire d'encadrement | |
| — Classe de tenants | — différenciée, salariée, hiérarchisée |
| — Éléments épars dans les églises non ou peu étatiques | |
| — Surdétermination par le Parti | — recoupement inégal des diverses classes, tendance à la formation en celles-ci de couches sociales distinctes et privilégiées |

La FE à laquelle l'Appareil K est associé ne laisse guère de place aux activités idéologiques marchandes, sauf séquelles mineures. L'AI gouverné, que comporte l'Appareil K, rend très généralement négligeables les associations non intégrées à l'AE (en fait, sinon en droit). *Volens nolens*, les sociétés dotées d'un Appareil K doivent néanmoins s'accommoder de la présence ou de la résurgence d'églises non négligeables.

Les surdéterminations, évoquées à propos des Appareils F ou I (n^{os} 26 et 29 *supra*), ne sont pas absentes ici, mais elles sont prises à leur tour dans la surdétermination propre à l'Appareil K (parti et appareil de contrôle idéologique), ce qui atténue considérablement la portée des premières.

ANNEXE 2

Les classes sociales en France 1954-1975

§1. OBJET ET SOURCES

[Retour à la table des annexes](#)

1. Saisies dans la plénitude de leurs déterminations statutaires et identitaires (n° 2) les classes interdisent toute mesure directe, car les liens mobiles et contradictoires qui unissent les diverses formes d'identification différentielle aux diverses classes-statut peuvent être d'une incessante et infinie fluidité. C'est comme un gaz, non enclos en un vase, et mêlé, à doses toujours variables, à d'autres gaz, le tout dûment brassé par de multiples courants irréguliers : on ne peut en prendre que de vagues et indirectes mesures, fondées sur des supputations probabilistes.

Réduites à leurs seules déterminations statutaires, comme il est de règle dans le présent volume, les classes opposent une moindre résistance aux tentatives de mesure, mais les difficultés de principe demeurent grandes (n° 5). Les principales tiennent aux effets de déclassement/reclassement induits par les mutations structurelles en cours ; aux mouvements browniens des individus dans la structure sociale ; aux mixités observables, au niveau des familles et aux incertitudes qui en résultent quant aux statuts des enfants et autres dépendants. À ces difficultés de principe, inscrites dans la réalité sociale elle-même, s'ajoutent les difficultés de méthode nées de l'inadaptation des techniques d'enquête à la spécificité de l'objet visé.

Cette dernière inadaptation est particulièrement marquée dans les recensements qui sont pourtant les seules sources disponibles pour évaluer les classes, à l'échelle de la société tout entière. En effet, les critères dont les recensements font usage et dont la combinaison peut donner une certaine idée des classes sont mal adaptés à cette fin. La profession est déclarée par les recensés, la position hiérarchique (affublée du nom de

« statut ») est interprétée par le recenseur, la branche d'activité est interprétée de même et ce sont là les principaux indices utilisés, en France, pour la détermination et le chiffrage de « catégories socio-professionnelles » (CSP) dont le concept est des plus équivoques. Au demeurant, une étude politique et idéologique des conditions dans lesquelles les CSP ont été inventées et des usages qui en sont faits pourrait être riche d'enseignements : mon hypothèse est qu'elles ont valeur de contre-feu opposé au progrès de la théorie des classes...

2. La mesure ayant précédé la réflexion, il n'est pourtant pas impossible de réfléchir après coup. Un décorticage méthodique des éléments amalgamés dans les diverses CSP, une décomposition en éléments plus fins et une recombinaison selon les critères de classe définis par le présent volume, peuvent être entrepris. Je me suis livré à cet exercice sur les recensements d'après-guerre, à l'exception de celui de 1946 qui présente maintes incertitudes, y compris quant à l'emploi des CSP qui y apparaissent pour la première fois. Les ventilations et redressements auxquels j'ai procédé, pour passer des CSP aux classes-statut ne peuvent être rapportés par le menu, tant il faudrait d'espace pour les exposer. Au reste, l'intérêt méthodologique d'un tel exposé serait mince, car l'exercice participait du sauvetage plus que de l'invention. Il répond à la question : « Comment peut-on, *malgré tout*, se faire une grossière idée du poids relatif des classes sociales dans la France contemporaine ? » Et non pas à la question : « Comment pourrait-on agencer les recensements futurs, de façon telle qu'ils produisent une représentation des classes et des dynamiques de classes aussi précise que le permet la fluidité consubstantielle à ces classes ? »

3. Les sources utilisées sont les recensements de 1954/1962/1968/1975. Dans ces recensements, les CSP ont généralement été évaluées sur échantillons réduits, par sondage au 1/4 ou au 1/5. De multiples données « brutes », plus détaillées que celles des tableaux publiés, ont dû être utilisées, notamment pour décrypter les CSP les plus opaques (par exemple : 32/34/41/43/44, etc.) et pour vérifier la cohérence des classements — et des rectifications — sur la série 1954/1975. Le lecteur trouvera un résumé de ces données, assorti de commentaires et d'analyses d'un très grand intérêt, dans l'article de L. Thévenot : « Les catégories sociales en 1975 » (*Économie et Statistique*, n° 91, juillet-août 1977, p. 3-31).

§ 2. AUTOCRITIQUE

4. Le lecteur qui voudrait comparer les résultats produits ci-après à ceux que j'ai publiés antérieurement sur le transcodage des CSP en classes sociales (211, 132, 184 et 252 ; 212, 67) pourra constater des écarts parfois considérables. Deux raisons, intimement mêlées quant aux résultats, mais de nature bien distincte, expliquent ces discordances.

La première est méthodologique. Les données *publiées* du recensement de 1954, sur lesquelles j'avais d'abord travaillé (211), avaient été prises pour argent comptant et

leur transposition en termes de classes n'avait pas été précédée par une analyse détaillée des données brutes agglomérées dans les tableaux publiés. La rapide extension de ce premier travail, effectuée ensuite (212), à partir des données *publiées* pour 1962 et des premières données disponibles pour 1968, souffrait du même défaut de méthode.

La seconde raison est théorique. Les deux évaluations en discussion demeuraient prisonnières d'une conception des classes sociales encore assez proche de la vulgate communiste, quels que soient les efforts que je faisais alors pour m'en dégager. Le schéma bourgeoisie/prolétariat/classes moyennes/paysannerie demeurait prégnant. Diverses précisions théoriques essentielles, justifiées par l'annexe précédente, faisaient totalement défaut.

§ 3. METHODES

5. Les classes entre lesquelles la population française est à répartir résultent du chapitre 7 : la France de 1954-1975 régresse du stade FE 13 au stade FE 12. Ces classes sont donc les suivantes :

- régnants
- encadrement administratif et militaire
- tenants
- capitalistes
- capitalistes-étatiques
- encadrement capitaliste
- ouvriers
- artisans et marchands
- paysans (semi-artisans)

À ces neuf classes pleinement spécifiées, il convient d'ajouter :

— les idéologues marchands : parmi les éléments constitutifs de cette couche sociale, en principe incluse dans la classe artisanale et marchande (chap. 11, n° 58), il est certaines professions libérales qui débordent vers la classe capitaliste ; mais les données disponibles n'ont pas permis d'en faire le départ, si bien qu'il a été jugé préférable d'isoler cette couche sociale et son prolongement capitaliste dans une catégorie statistique distincte.

— les idéologues à statut spécial (chap. 2, n° 9) qui rassemblent divers groupes, structurés par ceux des AI qui ne relèvent ni de l'économie ni de l'AE, lesquels groupes sont insuffisamment développés pour constituer des classes de plein exercice. Concrètement, ces groupes comprennent les prêtres, les permanents des associations, etc.

Les catégories socio-professionnelles prises en compte s'inscrivent dans les classes 0 à 8 du code des CSP (INSEE). La classe 9 qui rassemble les inactifs (jeunes, handicapés ou retraités) n'a pas été prise en compte, parce que l'information disponible ne permet pas de les ranger dans les classes dont ils relèvent. Il en résulte que *les résultats ci-après s'appliquent à la seule population active de la FE et de l'Appareil*, et qu'ils donnent une image déformée de la structure de classe de la population *totale*. Pour qu'il en aille autrement, il faudrait que, par un improbable miracle, la répartition de la population active et celle de la population totale soient parfaitement homothétiques.

7. Le tableau ci-après indique dans quelles CSP a été prélevée la substance de chacune des 11 classes et couches indiquées au n° 5 *supra* :

- régnants : CSP 34/82
- encadrement administratif et militaire : CSP 33/34/82
- tenants : CSP 32/33/41/42/43/44/51/60/61/72/81/82
- capitalistes : CSP 0/21/23/26/27/30/34
- capitalistes-étatiques : CSP 21/34
- encadrement capitaliste : CSP 30/33/34/43/44/60
- ouvriers : CSP 0/1/22/27/30/33/41/42/43/44/51/53/60/61/63/65/66/67/68/70/71/72
- artisans et marchands : CSP 21/22/23/26/27/72
- paysans (semi-artisans) : CSP 0/70
- idéologues marchands : CSP 30/32/33/41/42/72/80
- idéologues à statut spécial : CSP 32/42/80/81

8. Il résulte du tableau précédent que maintes CSP sont ventilées entre plusieurs classes. Dire en quelles proportions exigerait une réponse extrêmement détaillée, car ces proportions sont à modifier très sensiblement d'un recensement à l'autre, étant donné les variations contrastées que subissent les composantes de chaque CSP. Au reste, la présentation de ces matrices chiffrées donnerait un faux air de rigueur à un exercice qui ne peut y prétendre (voir n° 2 *supra*). C'est pourquoi je ne me suis pas privé de procéder, autant que de besoin, aux *arrondissements* requis pour simplifier les pourcentages, dans les tableaux de résultats ci-après. La très imparfaite précision des données, leurs lacunes qui obligent à poser de-ci, de-là des hypothèses interprétatives ou à procéder par interpolations ou extrapolations, obligent, en effet, à considérer les résultats acquis comme des indications *dont, seule, la tendance est significative si, du moins, elle est suffisamment nette*, c'est-à-dire si elle se traduit, entre 1954 et 1975, par des variations d'au moins 2 à 3 points dans la structure des pourcentages et par des variations dont la tendance est continue.

Tous les résultats sont exprimés en pourcentages pour tenir compte des remarques précédentes et centrer toute l'attention sur la dérive des structures sociales. À titre indicatif, je rappelle néanmoins que la population active totale ventilée par CSP a été la suivante :

1954	1962	1968	1975
19 184 764	19 251 195	20 397 976	21 774 860

§ 4. RESULTATS

9. Les classes en % de la population active totale

	1954	1962	1968	1975
Régnants	0,5	0,5	0,5	0,5
Encadrement administratif et militaire	0,5	0,5	0,5	1, –
Tenants	7,5	9, –	10, –	11,5
Capitalistes	1,5	2, –	2, –	2, –
Capitalistes-étatiques	0,5	0,5	0,5	0,5
Encadrement capitaliste	1, –	1,5	2, –	3, –
Ouvriers	58,5	61, –	63, –	65, –
Artisans et marchands	11, –	9,5	9, –	7, –
Paysans (semi-artisans)	17, –	13,5	10,5	7, –
Idéologues marchands	1, –	1, –	1, –	1,5
Idéologues à statut spécial	1, –	1, –	1, –	1, –
Total	100, –	100, –	100, –	100, –

10. Détail de la classe ouvrière

	1954		1962		1968		1975	
	a	b	a	b	a	b	a	b
Prolétariat industriel	32,5	54,5	34,5	56,5	35,5	56,–	35,–	53,5
Prolétariat agricole	6,–	10,–	4,–	7,–	3,–	4,5	1,5	2,5
Employés du commerce et des services	4,–	7,5	5,–	8,5	6,–	9,5	7,–	10,5
Employés de bureau	5,5	9,5	7,–	11,–	8,5	13,5	10,5	16,5
Contremaîtres, techniciens, ingénieurs ^c	4,–	7,–	5,5	9,–	6,–	10,–	8,5	13,–
Domestiques, femmes de ménage, aides familiaux ^d	6,5	11,5	5,–	8,–	4,–	6,5	2,5	4,–
Total	58,5	100,–	61,–	100,–	63,–	100,–	65,–	100,–

a. En % de la population active totale.

b. En % de la seule classe ouvrière.

c. À l'exclusion des éléments ressortissant à la classe d'encadrement capitaliste. Le découpage est ici extrêmement difficile, faute d'une méthodologie correcte des recensements

d. Selon la nature de leurs activités, les éléments des CSP 70 à 72 ont été ventilés entre la classe ouvrière et, beaucoup plus rarement, la classe paysanne semi-artisanale. Par ailleurs, la fraction des aides familiaux inclus dans les CSP 0/22 et 27 qui présentait le caractère de véritables travailleurs salariés a été rangée ici ; cette dernière fraction a été fortement sous-estimée par prudence et il en résulte probablement une légère surévaluation des classes artisanale-marchande et paysanne, notamment pour 1954 et 1962.

11. Regroupements erronés

En suivant les errements critiqués au n° 4 *supra*, on peut transposer ainsi les résultats des n° 9 et 10 *supra*.

	<u>1954</u>	<u>1962</u>	<u>1968</u>	<u>1975</u>
Bourgeoisie ^a	5,5	6	6,5	7,5
Prolétariat ^b	38,5	38,5	38,5	36,5
Classes moyennes de la petite propriété et de la petite production ^c	28, –	23, –	19,5	14, –
Classes moyennes salariées ^d	28, –	32,5	35,5	42, –
Total	100, –	100, –	100, –	100, –

a. Regroupe les classes capitaliste et capitaliste-étatique, avec les régnants et avec la « bourgeoisie des professions libérales » (= les idéologues marchands) et la « bourgeoisie de l'appareil d'État » (= la classe d'encadrement administratif et militaire). Inclut également les « cadres embourgeoisés » (soit, par hypothèse, 50 % de la classe d'encadrement capitaliste) et les « intellectuels bourgeois » (c'est-à-dire, outre les idéologues marchands, les idéologues à statut spécial).

b. Se réduit aux seuls « prolétariats » de l'industrie (transports inclus) et de l'agriculture.

c. Rassemble la classe artisanale-marchande et la classe paysanne semi-artisanale.

d. Réunit le solde.

Table des ouvrages cités

Retour à la table des annexes

Trois sortes de références sont données entre parenthèses, dans le texte :	(n°14)
– celles qui sont du type renvoient au n° indiqué, du <i>présent volume</i>	(t. I, n° 22)
– celles qui sont de la forme renvoient au n°, indiqué, d'un autre tome du présent ouvrage.	(13,125)
– celles, enfin, qui annoncent renvoient à l'ouvrage n° 13 de la bibliographie ci-après et, plus précisément à la page 125 de cet ouvrage. À défaut d'un second chiffre, c'est l'ensemble de l'ouvrage qui est pris comme référence. Enfin, si l'ouvrage indiqué comporte plusieurs volumes, un chiffre en romain précise de quel volume il s'agit. Ainsi, par exemple, renvoie à la page 75 du I ^{er} volume du <i>Capital</i> de Marx, dans l'édition <i>indiquée ci-après.</i>	(103-I, 75)

Extraits de la bibliographie du tome 2

- | | |
|------------------------|---|
| 1. AGLIETTA Michel | – <i>Régulation et Crises du capitalisme</i> , Calmann-Lévy, 1976. |
| 5. ALTHUSSER Louis | – <i>Positions</i> , Ed. sociales, 1976 (inclut notamment l'article sur « Idéologie et appareils idéologiques d'État », publié dans le n° 151 de <i>La Pensée</i> , juin 1970). |
| 6. AMIN Samir | – <i>Le Développement inégal</i> , Minit, 1973. |
| 12. BALIBAR Étienne | – <i>Cinq Études du matérialisme historique</i> , Maspero, 1974. |
| 13. — — | – <i>Sur la dictature du prolétariat</i> , Maspero, 1976. |
| 22. BETTELHEIM Charles | – <i>Les Luites de classes en URSS</i> , Maspero / Seuil, t. I, 1974 ; t. II, 1977. |
| 25. BOIS Paul | – <i>Paysans de l'Ouest</i> , Flammarion, 1971 |
| 29. BUCI-GLUCKSMAN | – <i>Gramsci et l'État</i> , Fayard, 1975. |

- Christine
32. CHAUNU Pierre – *L'Espagne de Charles Quint*, 2 volumes, SEDES, 1973.
43. ENGELS Friedrich – *Anti-Dühring*, Ed. sociales, 1950.
44. — — – *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Ed. sociales, 1954.
47. FINLEY Moses I. – *Démocratie antique et Démocratie moderne*, Payot, 1976.
52. GERNET Jacques – *Le Monde chinois*, Armand Colin, 1972.
56. GODELIER Maurice – *Horizons, trajets marxistes en anthropologie*, Maspero, 1973.
57. GOUBERT Pierre – *L'Ancien Régime*, 2 volumes, Armand Colin, 1969 et 1973.
63. HARTZ Louis – *Les Enfants de l'Europe*, Seuil, 1968.
70. HOMO Léon – *Les Institutions politiques romaines*, Albin Michel, 1970.
71. JANOSSY Ferenc – *La Fin des miracles économiques*, Seuil, 1972.
73. KAUTSKY Karl – *La Question agraire*, Giard et Brière, 1900.
81. LÉNINE – *Œuvres choisies*, 2 volumes, Ed. Moscou, 1946.
83. — — – *Œuvres complètes*, Ed. Moscou, s.d.
90. LIPIETZ Alain – *Le Tribut foncier urbain*, Maspero, 1974.
93. LUXEMBURG Rosa – *L'Accumulation du capital*, 2 tomes, Maspero, 1967.
94. MACCIOCCHI M. A. – *Pour Gramsci*, Seuil, 1974.
99. MARX Karl – *Les Luttes de classes en France*, Ed. sociales, 1948.
100. — — – *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Ed. sociales, 1946.
102. — — – *Fondements de la critique de l'économie politique*, 2 volumes, Anthropos, 1967 et 1968.
103. — — – *Le Capital*, 8 volumes, Ed. sociales, 1948 à 1960.
105. MARX K. et ENGELS F. – *Critique des programmes de Gotha et d'Erfturt*, Ed. sociales, 1950.
106. — — – *Études philosophiques* (recueil), Ed. sociales, 1947.
121. POULANTZAS Nicos – *Pouvoir politique et Classes sociales* Maspero, 1968.
123. — — – *Les Classes sociales dans le capitalisme d'aujourd'hui*, Seuil, 1974.
123. PRADERIE Michel – *Les Tertiaires*, Seuil, 1968.
126. REY Pierre-Philippe – *Les Alliances de classes*, Maspero, 1973.
134. STAROBIN Robert – *Industrial slavery in the old South*, New York University Press, 1970.
140. TOURAINE Alain – *Production de la société*, Seuil, 1973.
147. VILAR Pierre – *Or et Monnaie dans l'histoire*, Flammarion, 1974.
151. WITTFOGEL Karl – *Le Despotisme oriental*, Minuit, 1964 (avec une préface de P. Vidal-Naquet).

Ouvrages collectifs

156. Collectif réuni par l'UNESCO : *Histoire de l'Humanité*, 6 tomes, Laffont, 1967 à 1969.

Extraits de la bibliographie du tome 3

186. MARX Karl
et ENGELS Friedrich – *L'idéologie allemande*, Ed. sociales, 1968.
187. MARX Karl – *La Guerre civile en France*, Ed. sociales, 1953.
192. PAŠUKANIS Evgeny – *La Théorie générale du droit et le Marxisme*, EDI, 1970.
193. PORCHNEV Boris – *Les Soulèvements populaires, en France, au XVII^e siècle*, Flammarion, 1972.
200. WEBER Max – *Économie et Société*, Plon, t. i 1971.

Bibliographie complémentaire du tome 4

203. AGULHON Maurice – *Les Quarante-Huitards*, Gallimard, 1976.
204. BASTIDE Roger (éditeur) – *Sens et Usages du terme structure, dans les sciences humaines et sociales*, Mouton, 1972.
205. BOURDIEU Pierre – *Condition de classe et Position de classe*, Archives européennes de sociologie, n° 2, 1966.
206. CASTORIADIS Cornélius – *L'Institution imaginaire de la société*, Seuil, 1975.
207. DUMÉNIL Gérard – *La Position de classe des cadres et employés*, Presses universitaires de Grenoble, 1975.
209. ENGELS Friedrich,
LAFARGUE Laura
et Paul – Correspondance, 3 volumes (I et II, 1956 ; III, 1959), Ed. sociales.
209. FEJTÖ François – *Histoire des démocraties populaires*, 2 volumes, Seuil, 1969.
210. FOSSAERT Robert – « La théorie des classes chez Guizot et Thierry », in *La Pensée*, n° 59, janvier-février 1955.
- 211 — — – *L'Avenir du capitalisme*, Seuil, 1961.
212. — — – *Le Contrat socialiste*, Seuil, 1969.
213. FREUD Sigmund – *Malaise dans la civilisation*, PUF, 1971.
214. GILLET Marcel – *Les Charbonnages du Nord de la France au XIX^e siècle*, Mouton, 1973.
215. GRISONI Dominique
et MAGGIORI Robert – *Lire Gramsci*, Ed. universitaires, 1973.

216. HEFFER Jean – Compte rendu de BRIDENBAUGH Carl : « Cities in the Wilderness, The first century of Urban life in America », Oxford University Press, New York, 1971, in *AESC*, n° 1, 1975, p. 231-232.
217. HERZOG Jésus Silva – La *Révolution mexicaine*, Maspero, 1977.
— LAFARGUE Laura et Paul – Voir n° 208.
218. LEMERCIER-QUELQUE-JAY Chantal – *La Paix mongole*, Flammarion, 1970.
219. LÉNINE – *Karl Marx et sa doctrine*, Ed. sociales, 1953.
— MAGGIORI Robert – Voir n° 215.
220. MALLET Serge – *La Nouvelle Classe ouvrière*, Seuil, 1969.
221. MAO TSÉ-TOUNG – *Œuvres choisies*, 3 volumes (I et II, 1955 ; III, 1956), Ed. sociales.
222. MARX Karl – *Misère de la philosophie*, Ed. sociales, 1947.
223. PLIOUCHTCH Léonide – *Dans le carnaval de l'histoire*, Seuil, 1977.
224. PORTELLI Hugues – *Gramsci et le Bloc historique*, PUF, 1972.
225. ROMENSKY Serge – *L'URSS à 50 ans*, Seuil, 1967.
226. ROUGERIE Jacques – *Paris libre 1871*, Seuil, 1971.
227. TERRAY Emmanuel – *Asante au XIX^e siècle*, *AESC*, n° 2, 1977, p. 307 sq.
228. TOURAINE Alain – *Au-delà de la crise*, Seuil, 1976.
229. — — — *La Société invisible*, Seuil, 1977.

Ouvrages collectifs

230. Centre d'Études et de Recherches marxistes – *Sur le féodalisme*, Ed. sociales, 1971.
231. CFDT – *Les Dégâts du progrès*, Seuil, 1977.